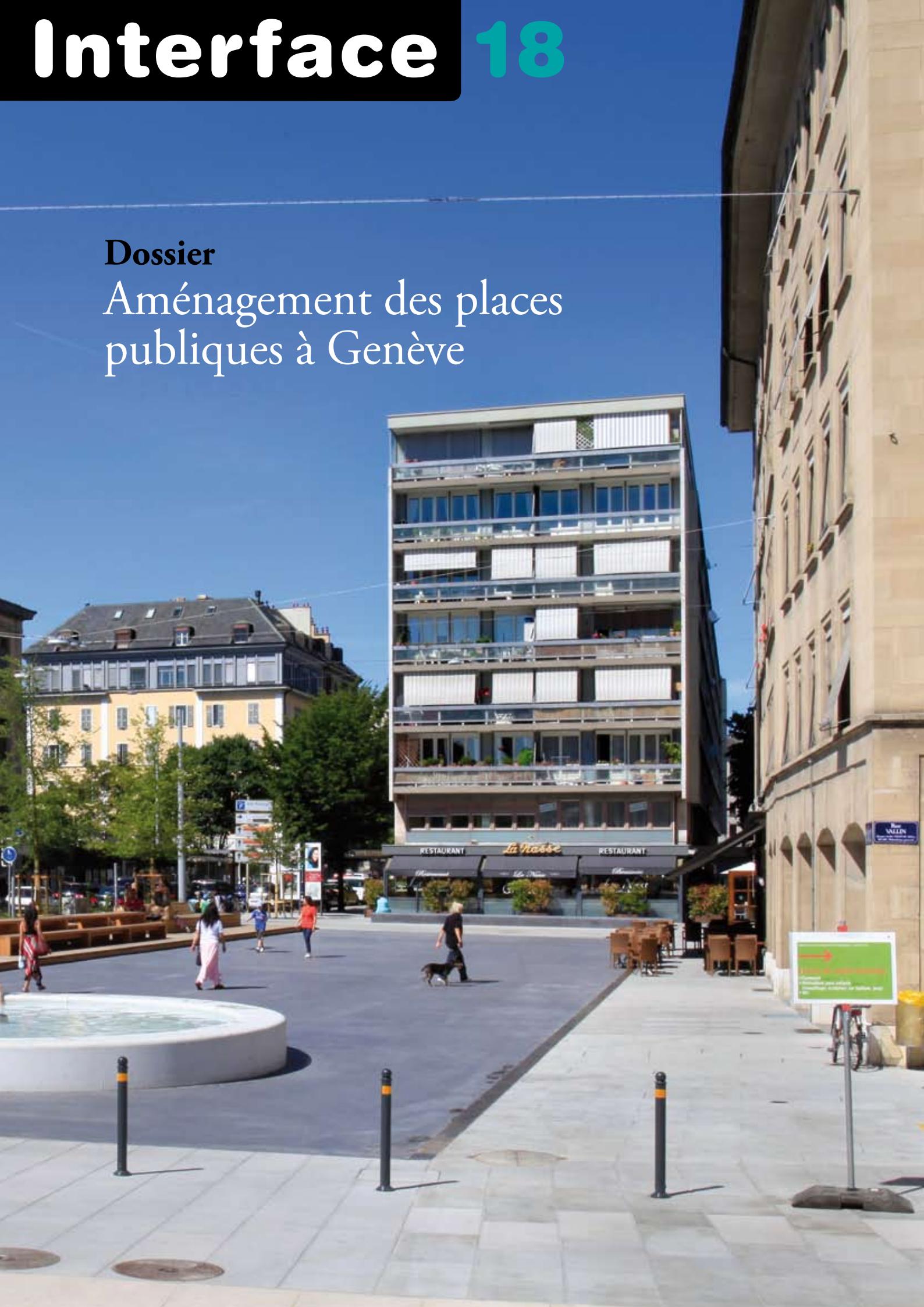


Dossier

Aménagement des places publiques à Genève





Editorial	
La FAI a dix ans	5
DOSSIER PLACE !	6-25
Introduction	7
Aménagement des places publiques à Genève	8-14
Le pavé à Genève	
Un parcours intermittent	15
Carte	
Revalorisation des places de la Ville de Genève	18-19
Entretien	
Marie-Hélène Giraud	20-21
Présentation	
Molard	22
Simon-Goulart	23
Vélodrome	24
MA	
Balades d'architecture	25
Concours	
Vieussieux-Villars-Franchises	26-27
Zoom sur	
Ingénieur en Technique du bâtiment	28
Législation : Préserver le sol	28-29
Exposition : Densité urbaine	29
Page des Associations	30-31
Livres	32-33
Maison de l'Architecture	
Cycle 2013-2014	34



Journal réalisé par la Commission
promotion et communication de la
Fédération des associations d'architectes
et d'ingénieurs de Genève (FAI)

Membres de la commission
Promotion et communication

Pierre-Yves Heimberg, François de Marignac,
Bénédicte Montant, Charles Pictet, Jérôme Ponti,
Marie-Christophe Ruata-Arn, Jean-Pierre Stefani.

Rédaction

José Boix, Thierry Buchs, Anita Frei,
Pierre-Yves Heimberg, François de Marignac,
Bénédicte Montant, Charles Pictet, Jérôme Ponti,
David Ripoll, Marie-Christophe Ruata-Arn,
Rafael Schütz, Rolf Seiler, Barbara Tironi,
Christian von Düring, Marcos Weil.

Comité de rédaction du dossier

Jérôme Ponti, Marie-Christophe Ruata-Arn,
Marcos Weil, Antoine Bellwald.

Iconographie

ADR, Archigraphie, Pierre Bellabosco,
Adrien Buchet, Doc photo VdGe, Alice
Dunoyer, Serge Fruhauf, Alain Grandchamp,
Hochpartner, Georges Klemm, Linda Martinez,
Georges Néri, SITG, TGA, Nicole Zermatten.

Réalisation

Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page: Le Bocal
Impression: Imprimerie Nationale
Interface n°18, 4 juillet 2013, 3'500 ex.

Editeur

FAI – Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone: 058 715 34 02
Email: interface@fai.ge.ch
Site internet: www.fai.ge.ch

Comité de la FAI

Charles Pictet, architecte (président)
Daniel Starrenberger, ingénieur (vice-prés.)
Dominique Boymond, géomètre (trésorier)
David Amsler, ingénieur
Hani Buri, architecte
Danilo Ceccarini, architecte
Samuel Dunant, géomètre
Marcel Hart, architecte
Jiri Horsky, ingénieur
Eric Maria, architecte
François de Marignac, architecte
Rolf Seiler, architecte
Barbara Tironi, architecte
Christian Tripod, architecte
Dana Dordea (secrétaire permanente)

Commissions

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

Associations constitutives et membres FAI

SIA
Société suisse des ingénieurs et des architectes

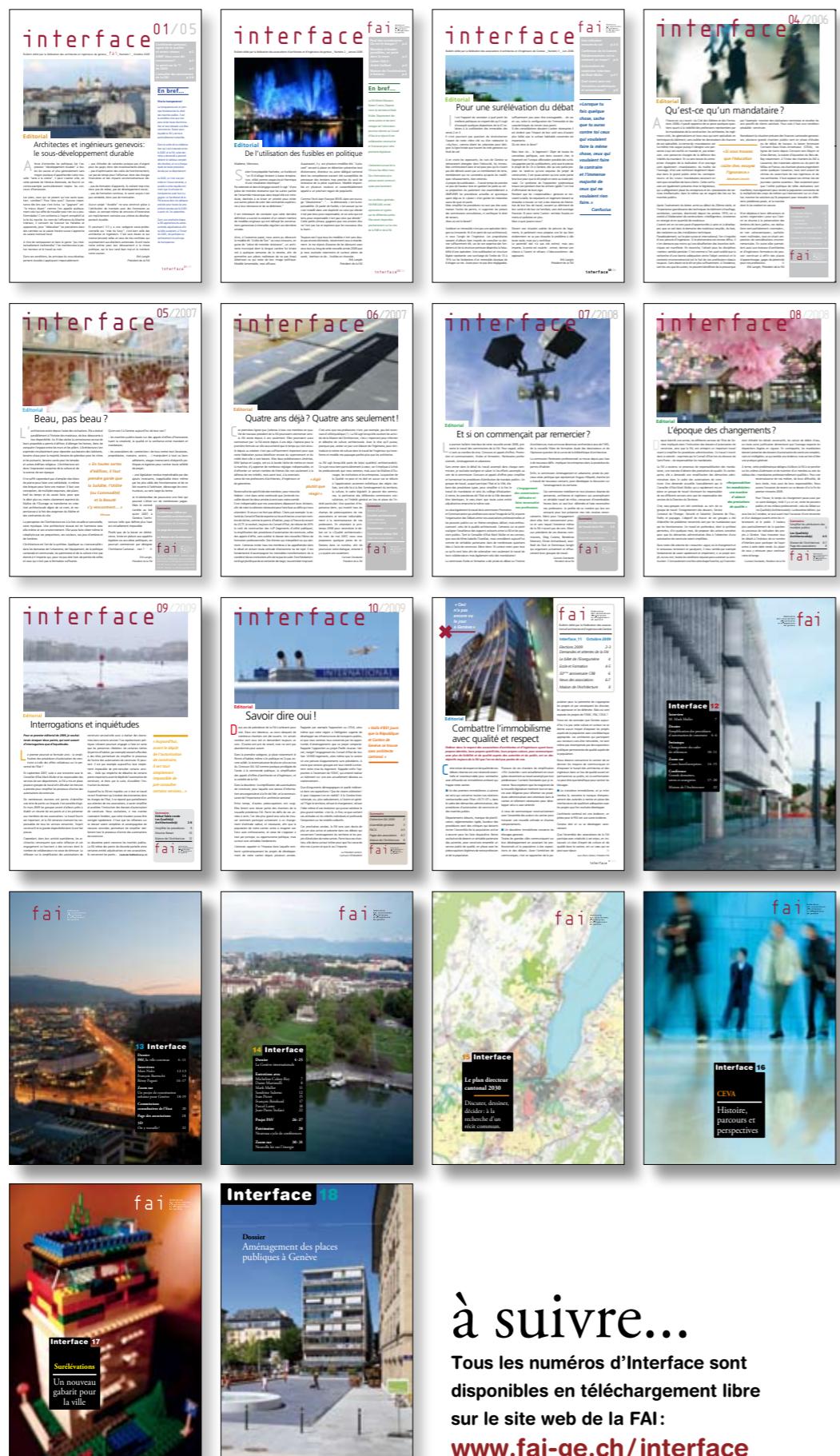
AGA
Association genevoise d'architectes

FAS
Fédération des architectes suisses

AGI
Association genevoise des ingénieurs

AGG
Association genevoise des géomètres

Associations, commissions, archives, news et liens
sur le site web de la FAI : www.fai.ge.ch



à suivre...

Tous les numéros d'Interface sont
disponibles en téléchargement libre
sur le site web de la FAI:
www.fai.ge.ch/interface

2003-2013

La FAI a dix ans

Je me souviens bien qu'en 2003, comme nouveau membre de la FAS, j'avais assisté aux débats animés de mes collègues sur les avantages et les inconvénients d'une Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI). Pour certains, assez nombreux, l'idée de réunir des associations qui avaient toujours revendiqué leur spécificité individuelle apparaissait comme une compromission et un affaiblissement. Les architectes ont leur ego. Ce trait consubstantiel de leur aspiration à la créativité se reflétait en 2003 dans les débats.



10 ans après, la FAI est devenue l'instance faîtière des mandataires architectes, ingénieurs et géomètres. Au nom des professions qu'elle représente, elle a mené à bien plusieurs chantiers tant sur le plan administratif que sur le plan culturel. Sans pouvoir être exhaustif, je citerai :

– La nomination (enfin) d'un architecte cantonal à laquelle la FAI a œuvré de façon déterminante.

– Le travail de la Commission pour les concours et appels d'offres (CCAO). Grâce à son action, l'organisation systématique de concours par les collectivités publiques et le très large respect qu'elles ont montré pour le règlement SIA 142 quant au mode d'organisation.

– Le groupe de travail sur la simplification des procédures de traitement des autorisations de construire.

– La Commission de communication sans laquelle la présente revue n'aurait pas vu le jour. Simple feuillet de communication, Interface est devenue au fil des ans un réel outil de communication sur les grands enjeux de la planification dans notre canton.

La Société des ingénieurs et architectes (SIA) est la plus grande. Constituée au niveau Suisse, elle a une fonction essentiellement normative en édictant des règlements sur la construction.

L'Association genevoise des architectes (AGA) est une association patronale qui défend les intérêts de la pratique de l'architecture sur le plan local.

La Fédération des Architectes Suisses (FAS) est nationale. Répartie en huit sections régionales, elle a une section spécifiquement genevoise. La FAS coopte ses membres et se focalise uniquement sur la culture du projet d'architecture.

Réunir les membres de la SIA, de l'AGA et de la FAS sous une bannière commune a probablement été rendu possible par la présence de l'Association genevoise des ingénieurs (AGI) et de l'Association genevoise des ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens (AGG). Comme l'AGA, ces deux associations patronales sont venues neutraliser le débat des architectes et recentrer la naissance de la Fédération sur son réel potentiel. En somme, la présence des géomètres et des ingénieurs aux côtés des architectes a été, à mon sens, le garant de la stabilité de la FAI.

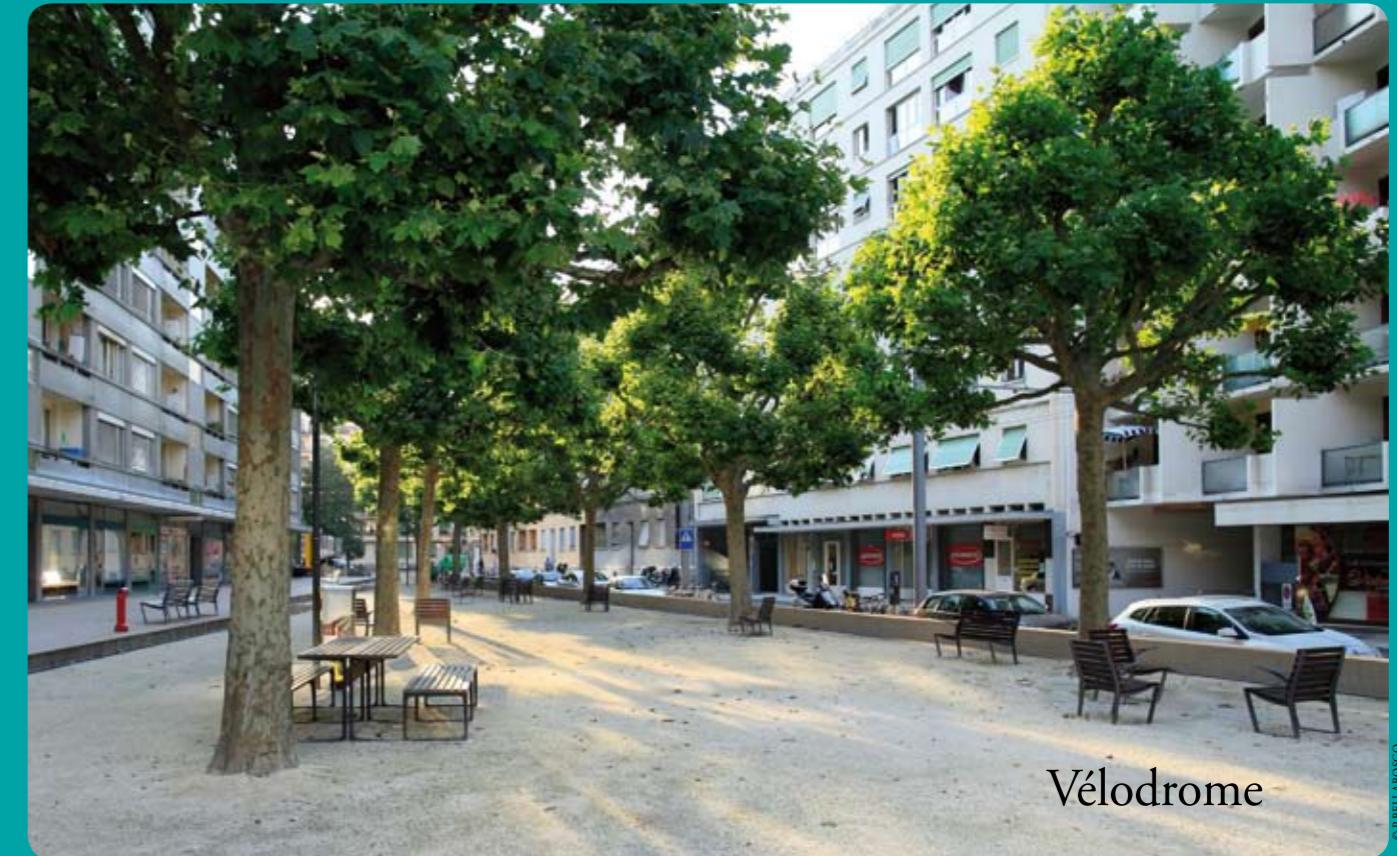
Charles Pictet
Président de la FAI



Simon-Goulart

DOSSIER

Aménagement des places publiques à Genève



Vélodrome

© P. BELLAROSCO

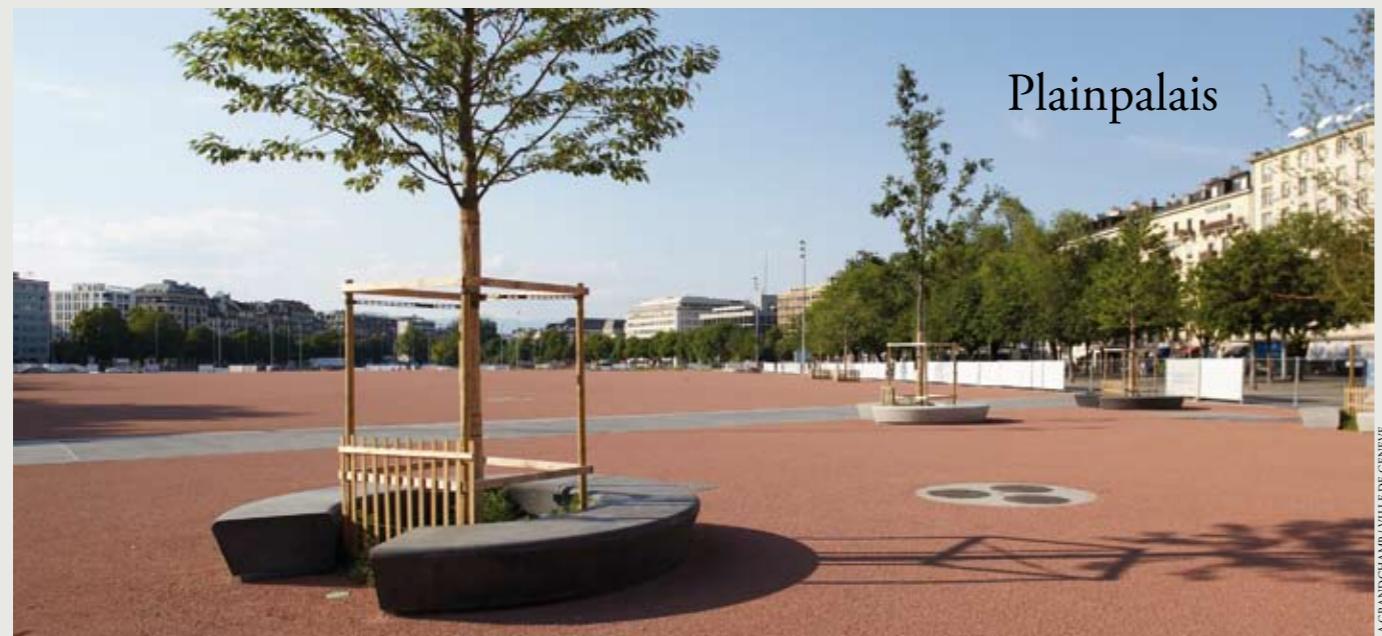
Simple respiration du tissu urbain ou espace résolument construit, la place a tenu un rôle essentiel et structurant dans la ville depuis l'Antiquité. De l'agora grecque au forum romain, elle a été longtemps le centre essentiel de la vie des cités, permettant des rassemblements religieux, commerciaux ou politiques. Au Moyen Age et à la Renaissance, la place est devenue également un lieu symbolique permettant notamment de tenir des joutes équestres (Piazza del Campo à Sienne) ou représentatif de la puissance artistique d'un Etat (Piazza Navona à Rome).

Depuis quelques années, à Genève, la place fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités municipales qui cherchent à lui redonner la valeur qualitative qu'elle avait souvent concédée à l'usage du quotidien. Grâce à de nombreux concours de projet sur la place en tant que telle mais aussi, plus largement, sur l'aménagement urbain, la Ville de Genève a réussi – non sans difficultés – à réconcilier les intervenants incontournables et souvent opposés de l'espace public: commerçants, usagers, habitants, responsables de l'entretien, etc. Car la place fait partie, comme tout objet patrimonial, de ce bien commun dont on se sent tous à la fois responsable et propriétaire. En menant une démarche participative très en amont du projet, les autorités ont permis des réalisations exemplaires dont la qualité ne peut pas être qu'esthétique mais se doit évidemment d'être fonctionnelle. Bien sûr que l'on pourra toujours critiquer certains résultats, un manque d'unité dans le traitement des éléments de surface ou de mobilier ou des raccords délicats peu ou mal gérés avec les rues et les autres espaces adjacents déjà construits, mais il faut reconnaître la chance que l'on a aujourd'hui de pouvoir profiter de ces nouveaux espaces, après tant d'années de tergiversations et de négociations.

Pour ce dossier, Interface s'est adjoint les compétences de Marcos Weil, urbaniste, et de Rafael Schütz, géographe. L'éclairage qui est donné ici, et qui présente les réalisations les plus marquantes de ces dernières années, nous donne à voir un moment précis dans l'évolution et la construction permanente de notre ville.

Jérôme Ponti, ingénieur

Ce dossier a été élaboré par Marcos Weil, Rafael Schütz, Jérôme Ponti et Marie-Christophe Ruata-Arn.



Ce dossier dresse un bilan de la politique genevoise en matière d'aménagement des places publiques et esquisse quelques pistes de réflexion sur les nouveaux défis de l'aménagement urbain.

Une impulsion majeure

Genève connaît depuis quelque temps une multiplication réjouissante de concours et de réalisations d'aménagement d'espaces publics. Dans quelle mesure cette dynamique peut-elle être mise en lien avec l'initiative lancée il y a plus de vingt ans par la ville de Genève? La réponse à cette question n'a pas qu'un intérêt historique. En effet, la matérialisation des espaces publics est un indicateur privilégié des valeurs de notre société: non seulement une manière de lire comment l'espace est partagé entre différents usages et usagers, mais aussi une manière de révéler les mécanismes politiques, les jeux d'acteurs et de pouvoirs qui conduisent à leur production.

En 1990, Carlos Lopez, architecte, urbaniste et cinéaste, a été l'instigateur de l'opération *Place!* Véritable cheville ouvrière et courroie de transmission il a réussi l'exercice d'une collaboration alors inédite entre institutions municipales et monde académique. Il nous rappelle que l'engouement pour l'aménagement des espaces publics était dans l'air du temps. Barcelone et Lyon faisaient alors figures de référence par leurs politiques volontaristes de reconquête des espaces publics urbains: des interventions ponctuelles qui devaient insuffler une dynamique de revalorisation plus générale des espaces

En 1990, la Ville de Genève lançait l'opération *Place!* visant à l'aménagement de places publiques au travers d'un ambitieux programme de concours, d'une exposition et de débats publics. Plus de vingt ans après, que reste-t-il de ces intentions, de ces projets? Pour tenter de répondre à cette question, nous avons interrogé différents acteurs (élus, représentants du monde économique, techniciens, mandataires, etc.).



publics. O.Bohigas parlait d'une stratégie de contamination, autant spatiale qu'institutionnelle. Ainsi, des interventions publiques ciblées devaient inciter les propriétaires privés à rénover leurs bâtiments, les services de l'administration étaient amenés à travailler ensemble, sous la direction d'un chef de projet à qui incombaient la responsabilité de l'aménagement, de la planification jusqu'au bilan après une année de mise en service.

S'inspirant de ces pratiques et portée par le dynamisme de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme de Genève (EAUG), la Ville de Genève mandatait en 1990 douze jeunes architectes pour traiter quatre lieux emblématiques : rue Lissignol, squares Chantepoulet et Pradier, places de la Navigation et Jean-Marteau, ainsi que Cité Jonction. Puis rapidement, d'autres commandes et concours ont été lancés pour les places Pré-l'Evêque, Molard, de Longemalle, de Neuve et Simon-Goulart.

Dans ses propos, Jacqueline Burnand, alors conseillère administrative, rappelait l'absolue priorité de traiter les espaces publics «dans une cité qui se densifie chaque jour davantage» et défendait une stratégie d'interventions ponctuelles qui devaient, d'une part apporter rapidement des solutions à des problèmes identifiés, et, d'autre part, «essayer de déclencher un processus d'émutation, un effet d'entraînement positif sur les constructions et les espaces publics et privés environnants».

Certains de ces projets ont été réalisés (relativement) rapidement (Navigation, Molard, Lissignol), d'autres ont mis près de dix-quinze ans à voir le jour (Longemalle

Place vs voiture

Le débat sur la place de la voiture en ville et de l'espace qu'on lui accorde pour circuler ou stationner constitue toujours le nœud central dans les débats sur le réaménagement des espaces publics. La comparaison des processus d'aménagement des places du Molard et de Longemalle en témoigne: les deux projets ont été initiés à peu près à la même époque. Alors que pour le Molard, la réalisation a pu être menée en 2-3 ans, la place étant déjà piétonne, à Longemalle, il a fallu plus de dix ans de négociations pour pouvoir partiellement supprimer le trafic.

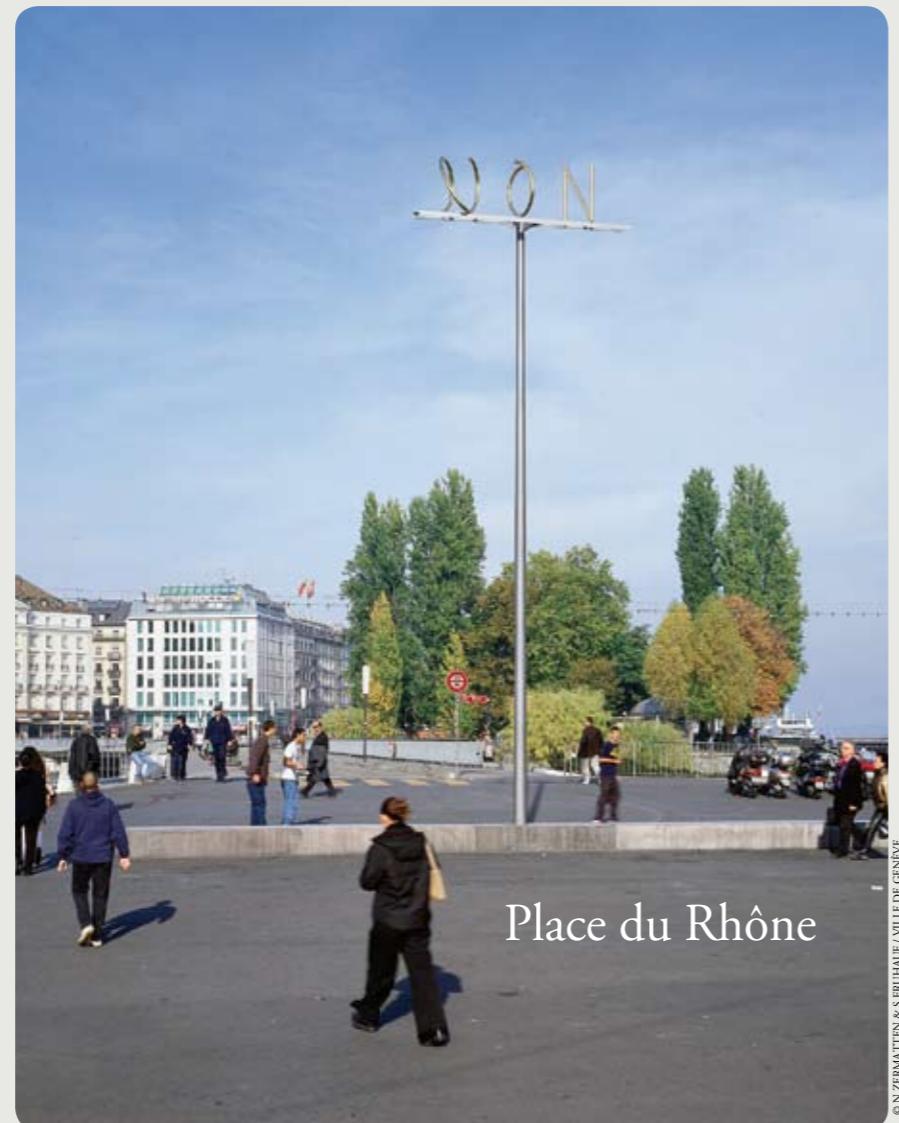
Le fait que le Canton de Genève se soit doté d'une loi obligeant la compensation des places de stationnement dans les projets de réaménagement des espaces publics reflète parfaitement la nature des préoccupations d'une majorité de nos élus: relative non pas à la place accordée aux personnes, mais à celle dévolue aux voitures!

et Simon-Goulart inaugurés en mai-juin 2013). Enfin, certains aménagements n'ont toujours pas abouti: squares Pradier et Chantepoulet, place Pré-l'Evêque. Pour de nombreux acteurs, cette situation serait révélatrice du contexte genevois qui se caractériserait notamment par une administration publique mal organisée pour piloter de tels projets, une crispation autour de l'aménagement urbain ramené trop souvent à un débat idéologique pro ou anti-voiture (M.-H. Giraud), un portage politique insuffisant (N. Walder), ou encore une absence de stratégie générale (J. Descombes).

Si l'impulsion donnée en 1990 n'a peut-être pas produit tous les effets escomptés, ou du moins pas au rythme espéré, elle n'en demeure pas moins un élément déclencheur majeur, ne serait-ce que par la création du Service de l'aménagement urbain qui n'existe pas auparavant, les projets étant portés jusqu'alors par les ingénieurs civils. La dynamique engagée alors imprègne encore aujourd'hui la stratégie de la Ville de Genève, privilégiant des interventions «opportunistes» (au bon sens du terme, là où des opportunités se présentent et où le contexte est plus favorable), tout en poursuivant un travail méthodique pour faire aboutir les projets engagés de longue date. Ainsi les squares Pradier et Chantepoulet sont toujours en cours de procédure, alors que de nouveaux projets sont initiés (place du Petit-Saconnex). La politique de concours menée par la Ville de Genève s'inscrit également comme un héritage de cette première opération.

Le projet *Fil du Rhône* vise à mettre en réseau une série d'espaces publics (places, promenades) en lien avec le fleuve, et ainsi favoriser sa réappropriation. Présenté en 1992, le projet est resté longtemps bloqué en raison d'oppositions de la part de la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites.

En 1999, lauréat du Prix Wakker (pour la première fois, *Patrimoine Suisse* attribue un prix à un projet non réalisé !), le projet est relancé et les premières opérations sont réalisées: Place du Rhône, Promenade des Lavandières, puis ponton au Pont de la Machine.



© NERAMATTEN & S. RUHAIFF / VILLE DE GENÈVE

De la stratégie ponctuelle à la mise en réseau: des opportunités manquées?

Cette stratégie d'interventions ponctuelles traduit-elle un «manque d'ambition», ou est-elle le reflet d'un certain pragmatisme lié au contexte politique genevois? La question a été débattue avec nos interlocuteurs au regard de deux projets, particulièrement révélateurs des processus d'aménagement à Genève: le *Fil du Rhône* et l'extension des lignes de tram.

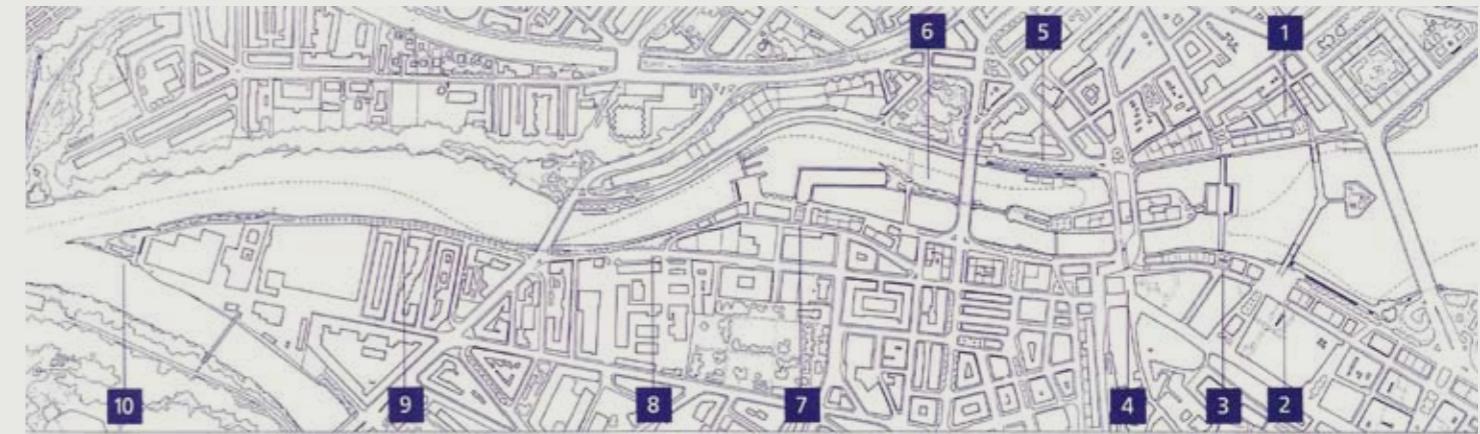
Le *Fil du Rhône*, initié par Julien Descombes, architecte et Roberto Broggini, alors conseiller municipal, vise à mettre en réseau une série d'espaces publics (places, promenades) en lien avec le fleuve, et ainsi favoriser sa réappropriation. Présenté en 1992, le projet est resté longtemps bloqué en raison d'oppositions de la part de la CMNS (Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites). En 1999, lauréat du Prix Wakker (pour la première fois, *Patrimoine Suisse* attribue un prix à un projet non réalisé !), le projet est relancé et les premières opérations sont réalisées: Place du Rhône, Promenade des Lavandières, puis ponton au Pont de la Machine.



Les nouvelles lignes de tram sont, quant à elles, portées et pilotées par le Canton de Genève. Impliquant un réaménagement complet des voiries, ces nouvelles lignes offrent de belles opportunités de réaménagement des espaces publics.

Ces deux projets s'inscrivent ainsi dans une logique de réseaux et non plus d'interventions ponctuelles. Leur mise en œuvre traduit toutefois la difficulté à mener des opérations d'une certaine envergure.

La réalisation du *Fil du Rhône* sera confrontée à deux problèmes: d'une part, une absence de continuité dans le portage politique au gré de l'intérêt plus ou moins



Projet *Fil du Rhône*



© P. BELLAROSCO

Lavandières

affirmé porté à l'espace public par les magistrats successifs. Problème accentué par le fait que le projet n'est à l'origine pas initié et piloté par les services qui s'occupent de l'aménagement urbain, mais par le Fonds municipal d'art contemporain ; et, d'autre part, une organisation des administrations publiques peu structurée pour accompagner les mandataires privés.

Quant au tram, le manque de coordination, voire l'enchevêtrement des compétences entre services municipaux et cantonaux, conduit de nombreux acteurs à considérer comme une opportunité ratée cette intervention sur les espaces publics urbains marquée par les

exigences techniques. Au contraire d'autres villes qui ont su profiter de tels travaux pour remodeler complètement leur centre-ville (Bordeaux, Strasbourg, Lyon, par ex.), à Genève, malheureusement, les transports publics n'ont guère permis de créer des espaces publics.

L'absence d'un portage fort des projets et le partage des compétences entre services municipaux ainsi qu'entre Ville et Etat sont des thématiques récurrentes dans les témoignages récoltés, auprès d'acteurs aussi bien politiques que techniques ou administratifs. Ce regard critique a certainement contribué à une prise de conscience progressive des différents acteurs et nous sommes aujourd'hui peut-être à un tournant dans les pratiques d'aménagement.

En effet, sans attendre une réforme des institutions et une redéfinition des compétences Communes-Canton, de nouvelles méthodes de travail par projet voient le jour dans les processus d'aménagement. Grâce notamment au renouvellement des équipes dans les administrations, à la nomination de chefs de projet chargés de coordonner l'intervention des services, à l'élargissement des compétences dans les équipes de mandataires (de plus en plus pluridisciplinaires: architectes, ingénieurs, paysagistes, sociologues, artistes, etc.), à des processus participatifs permettant un dialogue avec la population. Au-delà de ces évolutions organisationnelles, c'est aussi le contexte général qui se modifie par le changement d'échelle qu'a introduit le projet d'agglomération.

Changement d'échelle: de nouvelles opportunités

En bouleversant nos échelles de référence, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a impulsé de nouvelles dynamiques qui vont déployer leurs effets à l'échelle du Grand Genève. Des projets structurants tels que le CEVA et l'aménagement des places autour de ses gares, le PAV ou la Voie Verte d'Agglomération constituent autant d'opportunités pour la production de nouvelles places, que ce soit dans le tissu constitué, ou dans les nouvelles urbanisations. Sans parler de la prise en compte de la dimension paysagère comme socle territorial, renouant ainsi avec une tradition genevoise initiée par Braillard et son Plan directeur régional.

Tant par leur envergure que par les processus mis en place, ces projets sont porteurs de nombreux espoirs pour un renouvellement des pratiques de production des espaces publics. Dans cette perspective, on retiendra de cette première analyse historique très succincte, des critiques qui portent principalement sur les processus décisionnels et administratifs: manque de portage politique, organisation complexe de l'administration, mais aussi mise en évidence d'un contexte socio-politique particulier qui voit de nombreux projets cristalliser des affrontements idéologiques entre tenants et opposants d'une certaine mobilité. Ainsi, la question de l'accessibilité des places urbaines soulève immanquablement la question de leurs usages et de leurs pratiques.



Le réseau des espaces publics du PAV

Le PAV, projet de renouvellement urbain, d'extension du centre ville et de densification d'un tissu bâti dynamique, constitue une mise à l'épreuve de notre capacité à produire de nouvelles places et parcs publics.

Si dans un premier temps, le débat a principalement porté sur le nombre de logements et d'emplois, depuis que cette question a été réglée, les revendications des communes portent surtout sur le réseau des espaces publics, leur forme (places, parcs, rues, promenades) et leur financement.



En lien avec les travaux pour la nouvelle ligne de tram 14 (Meyrin-Bernex), la place Saint-Gervais a été réaménagée par le bureau ASDZ architectes.

© G. KLEMM / VILLE DE GENEVE

Projets, usages et pratiques

L'aménagement de l'espace public constitue un bon indicateur des normes sociales, en cela que la forme donnée à l'espace révèle de quelle manière on a cherché à inciter ou à exclure des personnes ou des comportements.

Notre propos n'est pas de porter un jugement sur telle ou telle place. La qualité urbaine n'est en effet pas une donnée homogène ; elle est plurielle. Chacun, selon son mode de vie, ses aspirations, ses valeurs ou représentations trouvera des qualités et des défauts à n'importe quel aménagement. Ce qui nous a intéressé au travers de nos rencontres était la diversité des points de vue exprimés sur la manière de concevoir une place.

La pratique de la Ville de Genève consiste à fournir un cahier des charges assez précis concernant les matériaux et le mobilier urbain «admis». Cette volonté d'une certaine unité dans le choix des matériaux pouvant parfois entrer en contradiction, voire en conflit, avec les choix du concepteur du projet. La marge de manœuvre entre liberté de conception et imposition du catalogue de produits se règle ainsi au cas par cas, selon l'ouverture plus ou moins grande du chef de projet. En revanche, la Ville de Genève ne fournit pas un cahier des charges des usages souhaités de l'espace. Définir à qui et à quoi est destiné l'espace revient au concepteur, informé des demandes formulées par les groupes d'intérêts, ou issues des processus participatifs. La Ville de Carouge a également tenté l'exercice d'une charte d'aménagement, avec un succès tout relatif, selon Nicolas Walder, conseiller administratif de Carouge. En effet, celle-ci n'a été ni concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, ni validée politiquement. Ainsi, tant les options urbanistiques portées par le document que les choix des matériaux sont contestés et remis en question à l'occasion de nouveaux projets.

Le point de vue de l'ingénieur civil Roland Mantilleri (fondateur du bureau EDMS, a notamment participé aux travaux d'aménagement des places du Molard et de Longemalle avec le bureau d'architectes 2b) prend l'exact contrepied de ces pratiques. Pour lui, le rôle du politique serait de fournir un cahier des charges des usa-



St-Gervais

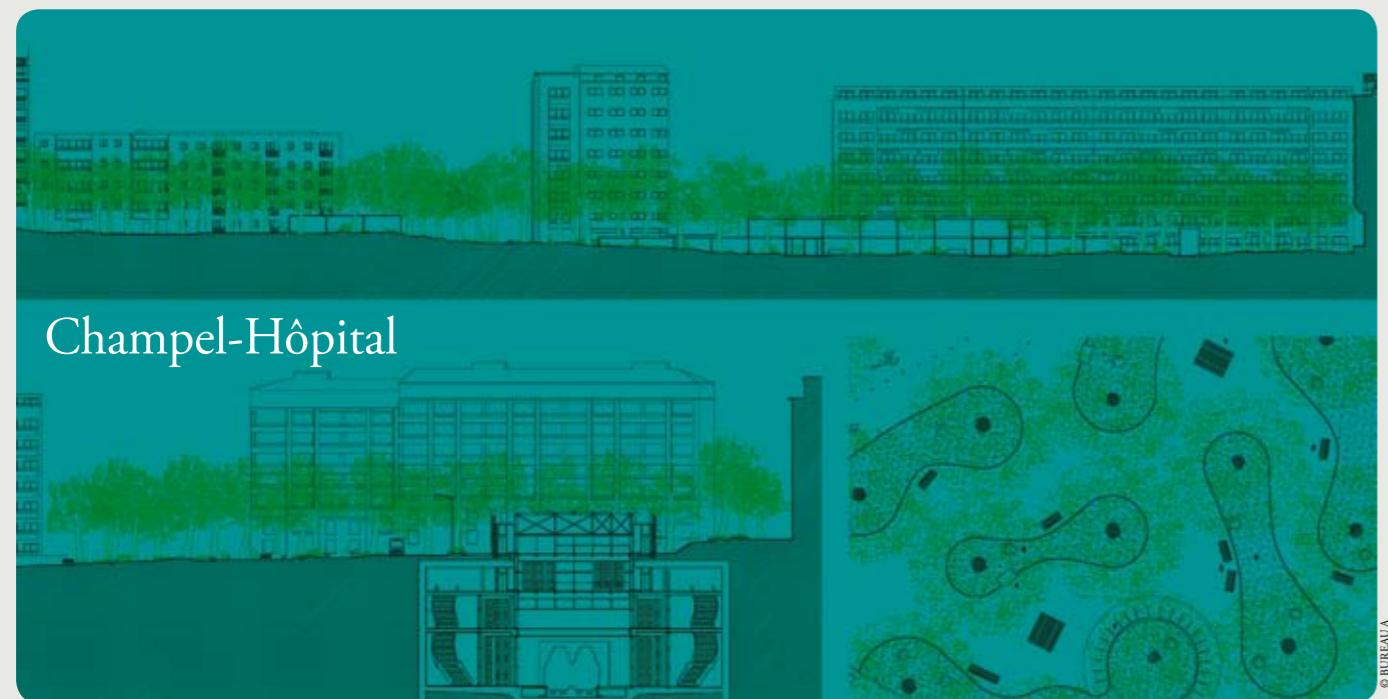
© P. BELLAROSCO

« L'espace public est l'image de nos démocraties. Il en traduit les évolutions. On y lit l'intentionnalité en décryptant sa forme. La forme doit ici être comprise au sens large de toutes les dispositions que l'on prend pour fixer les comportements dans l'espace, pour les permettre, les encourager, les induire ou, au contraire, les contenir, les restreindre. (...) L'espace public est donc, par nature, inducteur de norme, dans le sens qu'il dit sa préférence vis-à-vis de telle ou telle manière de faire quelque chose dans un lieu donné. »

Jean-Gilles Décosterd, « Espace public: l'espace de la transgression ? » paru dans Collage n° 3/09

sants sur les revêtements de sol et les choix dictés par des considérations esthétiques, pratiques ou historiques.

Pour Alain Rolland, directeur de Valartis Asset Management, qui a participé financièrement aux études de la place du Molard, l'important dans l'aménagement de l'espace public est que l'on s'y sente bien et qu'on s'y attarde. La logique est la même que pour les centres commerciaux: plus les gens restent sur place, plus ils sont susceptibles de consommer. Piétonisation des places et augmentation du chiffre d'affaires vont ainsi de pair pour autant que les commerces qui bordent la place



participent à l'animation de celle-ci. Les places du Molard et du Rhône sont ainsi deux exemples opposés: alors que les terrasses des bistrots augmentent sur la première, que marchés et magasins attirent de nombreux badauds, la seconde ne connaît aucune animation en raison des commerces qui l'entourent: banques et bijouteries aux entrées gardées et, surtout, absence de café-restaurant depuis la fermeture du Mövenpick.

Activer l'espace public par des commerces de proximité, des cafés, etc., contribue sans aucun doute à créer cette «intensité urbaine» qui participe à l'animation de la ville et est souvent invoqué comme une nécessité pour lutter contre la «mort» des centres-villes, investis par les bureaux et les commerces «franchisés». Le but étant là de maintenir une occupation et une vie dans des espaces publics au-delà des heures de bureau (insécurité, socialisation, urbanité).

Il faut toutefois être attentif aux risques d'une dérive privilégiant la logique consumériste et la marchandisation de l'espace public qu'elle implique. Car transformer l'espace public en espace de consommation n'est pas totalement anodin. D'une part, parce que la logique marchande tend à renforcer l'exclusion de certaines catégories de personnes et, d'autre part, en raison du risque de dérive sécuritaire pour offrir aux consommateurs un espace «apaisé», lisse et sans tensions. Dans ces conditions, le contrôle social est peu à peu remplacé par des dispositifs de surveillance. Or l'espace public, la place, l'agora, ne peut pas être un espace réservé à certaines catégories d'usagers. La ville, lieu de conflits par excellence, doit disposer d'espaces qui permettent l'accueil de tous, qui nous autorisent à être anonymes (à ne pas devoir justifier sa

7000 OAKS: 1^{er} prix du concours de projet d'aménagement des espaces publics pour la halte Ceva-Champel-Hôpital par le Bureau-A.

présence) tout en nous permettant de nous «frotter» aux autres, contribuant ainsi à construire notre altérité.

Frottements, frictions qui peuvent parfois devenir des tensions, comme nous le rappelle André Ducret, professeur de sociologie à l'Université de Genève. En effet, dans une société fortement individualisée, toujours plus diversifiée et, surtout, mobile, la gestion des tensions dans l'espace public s'avère complexe et conduit parfois à des réponses telles que la vidéosurveillance en oubliant que l'espace public est, par définition, un espace anonyme où n'importe quelle rencontre (même mauvaise) s'avère possible.

Les constats auxquels il aboutit au terme d'une recherche sur la production des espaces publics à Genève (voir encadré p.14) sont empreints de modestie et de pragmatisme, reconnaissant le caractère très empirique dont dépend la réussite d'un espace public, soit la bon-

Espace public et mobilier urbain

Entre 2007 et 2009, en collaboration avec la Ville de Genève et la Haute école d'art et de design (Head), André Ducret a mené une recherche-projet sur l'espace public et le mobilier urbain à Genève (Espace public & mobilier urbain. Une recherche-projet en design), interrogeant de nombreux acteurs pour mieux saisir les mécanismes à l'œuvre. Le Département de sociologie de l'Université de Genève a été associé à ce projet financé par la Commission pour la technologie et l'innovation de la Confédération.



Pradier

«Car si toute action d'aménagement urbain suppose qu'on sache au préalable, fût-ce de manière approximative, à qui elle s'adresse, dans la réalité, les acteurs concernés se manifestent le plus souvent au cours même du processus d'aménagement et prennent position en aval des décisions prises plutôt qu'en amont des décisions à prendre.»

A. Ducret, H. Schibler, Le design urbain et la poursuite du «bien commun».



«Lendemains d'échecs: conduite de projets et aménagement d'espaces publics à Genève» détaille les raisons de ces échecs). La constitution de «forums hybrides» tels que les définit Michel Callon (voir encadré ci-dessus) permettrait peut-être d'améliorer la situation. Une manière de réaffirmer que nous avons tous une expertise de l'espace public, des rues et des places, pour les pratiquer quotidiennement dans toutes sortes de conditions. Dans un autre registre, qui relève plus de la médiation et du dialogue que de la concertation, il faut relever les balades urbaines organisées par Anita Frei, historienne et Christian von Düring, architecte dans le cadre de la Maison de l'Architecture: des moments privilégiés pour échanger avec les usagers in situ sur l'aménagement urbain (voir p. 25).

Qui participe? Qui intervient? Qui décide? La question ne se pose pas seulement vis-à-vis du public, des voisins ou de groupes d'usagers, mais aussi dans les relations entre mandataires et maître de l'ouvrage. Le rôle des architectes et ingénieurs a également évolué, comme nous le rappelle R. Mantilleri qui décrit un mouvement en trois temps: jusqu' il y a une trentaine d'années, l'aménagement de l'espace public était le fait des ingénieurs exclusivement. Puis les architectes et les paysagistes ont pris le relais, laissant les ingénieurs sur le côté. Aujourd'hui une culture commune semble s'installer et un dialogue plus créatif se met en place entre différents spécialistes.

Quant aux relations entre mandant et mandataires, elles tiennent vraisemblablement tant aux personnes qu'aux institutions et aux temporalités politiques auxquelles elles sont soumises. Ainsi, les conditions de réalisation des places du Molard et de Longemalle, toutes deux mises en œuvre par les mêmes architectes (agence 2b, S. Bender & Ph. Béboux. associés à C. A. Presset et S. Collet pour la place du Molard), pour le compte du Service de l'aménagement urbain, ont été très différentes, non seulement dans le temps nécessaire à leur mise en œuvre (trois ans pour le Molard, dix ans pour Longemalle), mais également dans le niveau d'implication des services de la Ville et du Canton dans les choix esthétiques et matériels du projet.



« Clés de Rive »

Le projet « Clés de Rive », consiste à réaliser un parking souterrain de 500 places sous la rue Pierre-Fatio, permettant en surface la réalisation d'une zone piétonne avec marché permanent. Cette opération, initiée en 2008, a maintenant le soutien d'une majorité du Conseil municipal et n'attend plus qu'un feu vert définitif pour démarrer.

De nouveaux défis

Nous évoquons le passage de la ville à l'agglomération comme un enjeu et un atout pour faire évoluer les processus de production des espaces publics. Mais ce changement de perspective soulève aussi de nouveaux défis, tant pour les quartiers périphériques que pour le centre historique.

En périphérie, là où se construisent les nouveaux quartiers, on peut observer sur les nombreux projets en cours à Genève (Les Vergers, Les Sciers, La Chapelle, Les Grands Esserts, ...) que les nouvelles formes d'urbanisation fabriquent peu d'espaces urbains. Ce qui est valorisé, c'est le paysage, les espaces verts, la nature. Plus de tissu urbain continu, de contiguïté, de rue, de place. Quelles formes et fonctions auront alors les places publiques de nos villes de demain? Cette « aspiration au vert » risque bien d'accroître la pression sur les espaces centraux.

Dans une agglomération de plus de 900'000 habitants, le centre-ville, le « cœur d'aggl » concentre de plus en plus les attentes d'animation urbaine, ce qui soulève non seulement la question de son accessibilité (ce qui n'est pas nouveau), mais aussi la question des temporalités. Les récents problèmes posés par le bruit des noctambules dans l'espace public ne sont probablement que les prémisses d'une demande pour une ville offrant services et distractions 24 h/24. Intégrer des rythmes de vie beaucoup plus hétérogènes que par le passé va certainement constituer un défi majeur pour les futurs aménagements urbains.

En guise de conclusion

Place! Le point d'exclamation qui accompagnait le titre de la démarche initiée en 1990 sonne comme un impératif, une absolue nécessité de faire de la place à l'espace public. Cette injonction reste d'autant plus d'actualité que la densification et l'urbanisation vers l'intérieur sont devenues des leitmotsivs incontestés du développement urbain. Conjuguer qualité de vie et qualité de ville passera nécessairement par la création de nouveaux espaces publics rendant la densité acceptable.

Place? Que de malentendus sur ce terme, derrière lequel on projette spontanément des valeurs sociales, culturelles, civiques, esthétiques. Notre imaginaire de la place est profondément marqué par l'image de la ville traditionnelle, faisant de l'extérieur des bâtiments l'intérieur de la ville. La réalité est souvent moins riante: carrefours, parkings, interfaces de transports, espaces résiduels usurpent ce terme de place, nous rappelant au passage que la ville évolue, se transforme et que l'aménagement de l'espace public matérialise les valeurs d'une société à un moment donné.

Le processus engagé il y a plus de vingt ans et qui s'est poursuivi depuis lors a produit de multiples espaces aux qualités diverses. De plus, de très nombreux projets sont en cours, comme en témoigne le nombre de concours organisés ces derniers mois. On peut bien sûr toujours regretter qu'il n'y en ait pas eu plus, pas mieux, pas autrement, pas plus vite, etc. Cependant, accompagnons notre regard critique d'une certaine distance historique et reconnaissions que nous faisons la ville et que la ville nous fait, et que ce processus se tricote quotidiennement, peu à peu, au travers de nos choix et de nos comportements.

Les espaces publics, les « places historiques » que nous admirons ont rarement été faits d'un seul geste. Ils sont l'aboutissement de nombreuses interventions, d'ajustements entre formes et fonctions, usages et pratiques. C'est cette surprenante capacité d'une ville à évoluer, à se renouveler, à se réinventer des espaces de représentation que ce dossier met ici en évidence. ♦

Marcos Weil, urbaniste-paysagiste



L'aménagement de la rue Lissignol par l'architecte Nicolas Deville fait partie des premiers projets réalisés au début des années 2000.

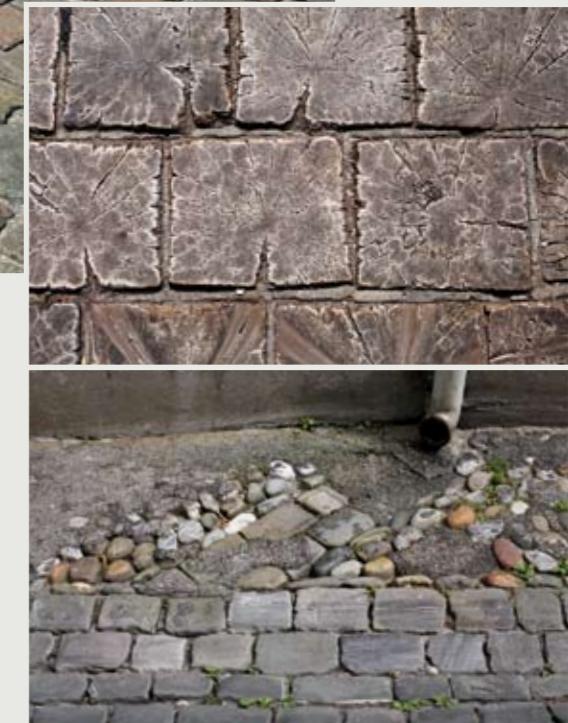


1_ Pavé, promenade St-Antoine. Origine: ex-Allemagne de l'Est

2_ Pavé en bois. Entrée du 14, rue de l'Hôtel-de-Ville

3_ Caillou roulé. Rue Jean-Daniel Colladon.

2



©PHOTOS: P. BELLABO

3

Le pavé à Genève

Un parcours intermittent

Que l'histoire du sol soit mal connue, voire totalement ignorée, tient plus du rejet symptomatique que du hasard: entre ce que l'on foule et ce que l'on refoule, il y a certainement bien davantage qu'une proximité phonétique. Le sujet, pourtant, mérite attention. Comment la surface des rues, longtemps inégale, semée de nids-de-poule et de matières putrides, s'est progressivement durcie, jusqu'à former la croûte lisse, régulière et imperméable que l'on connaît aujourd'hui? C'est rien moins qu'un rapport au monde qui est ici en jeu.

Pendant des siècles, le matériau est à Genève aussi familier que ready made: ce sont des galets, ramassés au bord de l'Arve, qui tapissent les rues, les allées et les cours. Le caillou roulé règnera en maître jusqu'au XIX^e siècle, moment où l'on adopte le pavé taillé à l'exemple des villes suisses-allemandes. Désormais, la pierre n'est plus à portée de main; on la fait venir par bateau des carrières du Fenalet et de Meillerie. Les paveurs aussi viennent d'ailleurs, détenteurs d'un savoir-faire que l'on va progressivement s'approprier. Mais le mouvement est lent: jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le pavé taillé et le caillou roulé vont coexister; l'un séduit par son confort, l'autre tire avantage de son coût.

Cependant, de nouveaux matériaux apparaissent: sur les trottoirs, le bitume se répand en nappes dès 1830, avant que le ciment ne prenne le relais à la fin du XIX^e siècle; sur la chaussée, le macadam déroule des kilomètres de pierres concassées. Face à cette concurrence, le pavé recule, malgré ses multiples métamorphoses. Ainsi, vers 1900, un pavage en bois recouvrira quelques chaussées, avant de s'avérer glissant et donc dangereux. Au même moment, le pavé en pierre rétrécit: le petit échantillon, dit « mosaïque », est préféré aux formats plus dodus.

Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir le pavé faire son retour, alors que la circulation automobile se voit exclue de certaines zones. Corollaire au rejet du trottoir, son succès se lit au gré des projets d'aménagement de rues et de places, en particulier dans le centre historique. Ainsi, jamais la Vieille-Ville n'a été autant recouverte de pavés qu'au début du XXI^e siècle. Plus paradoxale encore est l'origine toujours plus lointaine des pierres utilisées: pays de l'Est, Turquie, Vietnam... Goûté par le touriste et les défenseurs du patrimoine – c'est pourtant un exemple de « faux vieux » si décrié par ailleurs – le pavé Carré doit sans doute son succès aux valeurs esthétiques et éthiques qu'il véhicule; à son caractère pittoresque s'ajoute en effet le respect qu'inspire le travail des paveurs. Peut-être faut-il aussi lui reconnaître un pouvoir d'évocation particulier: Proust ne l'élève-t-il pas à la hauteur de la madeleine dans sa capacité à faire surgir le passé? Machine à trébucher, le pavé proustien n'est pas prêt de disparaître. ♦

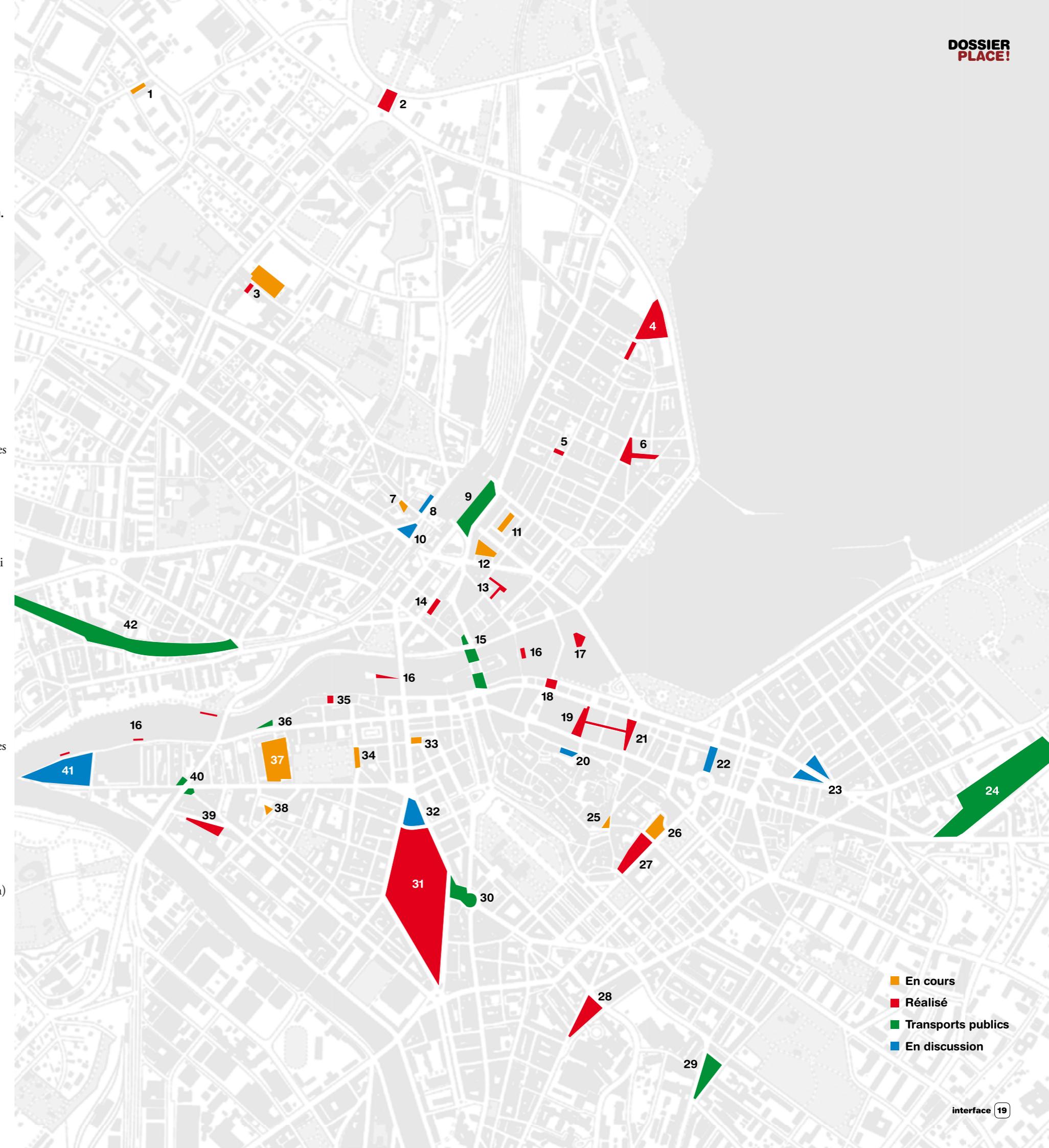
David Ripoll, historien de l'architecture

Pour en savoir plus, du même auteur:
Les revêtements de sol de la Vieille-Ville: étude historique, Ville de Genève, Conservation du patrimoine architectural, 2007 (non publié);
« Pavé, caillou, ciment: histoire matérielle du revêtement de sol à Genève »
Art + architecture en Suisse, 3/2012, p. 30-36

Revalorisation des places de la Ville de Genève

Carte, en cours, des places récemment aménagées sur la commune Ville de Genève. Les projets en orange sont réalisés par le Service d'aménagement urbain de la Ville. En vert, dessinés dans le cadre de projets d'infrastructures cantonales (tram, Ceva, CFF). Tous les lieux faisant morphologiquement partie du maillage des espaces publics urbains dont le réaménagement n'a à ce jour pas été accepté ou pas agendé, sont indiqués en bleu.

1. Place du Petit-Saconnex, en cours
Pascal Heyraud, architecte-paysagiste
2. Place des Nations, 2007
Christian Drevet et Bureau Ortis & Robyr
3. Site Chandieu, en cours
Atelier Bonnet & In Situ
Rue Chandieu, 2004 / ADAo architectes
et Fabrice Gygi, artiste
4. Place Châteaubriand, 2005 / Atelier MPH
5. Rue de Zürich, 2012 / Ville de Genève
6. Place de la Navigation / rue du Léman, 2006
Gilbert Henchoz, architecte-paysagiste
7. Place des Grottes, en cours
Daniela Liengme, architecte
8. Place de Montbrillant
9. Place Cornavin, 2003 / ASS architectes
10. Ilôt Pépinière
11. Square Pradier, en cours / Oxalis
12. Square Chantepoulet, en cours
MSV architectes
13. Rue Lissignol, 2003 / Nicolas Deville
14. Place Simon-Goulart, 2013
Atelier Descombes Rampini
15. Place Bel-Air et place Saint-Gervais,
2011 et 2013 / ASDZ architectes
16. Fil du Rhône: Pont de la Machine, 2012
Promenade des Lavandières, 1997
Sentier des Saules, 2009
Atelier Descombes Rampini
17. Ile Rousseau, 2012 / Ville de Genève
18. Place du Rhône, 2000 / Massimo Lopreno
Complément : Atelier Descombes Rampini
19. Place du Molard et rue Neuve-du-Molard,
2004 / 2b architectes
Christian Robert-Tissot, artiste
20. Rue de la Rôtisserie
21. Place de Longemalle, 2013 / 2b architectes
22. Carrefour de Rive - Rue Pierre-Fatio
23. Place du Pré-l'Evêque / Concours 2003
24. Espaces publics gare CEVA Eaux-Vives,
en cours / MSV architectes
25. Place du Bourg-de-Four, en cours
Vogt & Partner, concepteur lumière
26. Bastion Saint-Antoine, en cours
Atelier du paysage Jean-Yves Le Baron
27. Promenade Saint-Antoine, 1997
Gilbert Henchoz et bureau Walter Brügger
28. Parc des Chaumettes, 2009 / MSV architectes
29. Espaces publics halte CEVA Champel,
en cours / Bureau A
30. Rond-point de Plainpalais, 2006 / acau
31. Plaine de Plainpalais, 2009-2012
Carlos Lopez et Atelier Descombes Rampini
32. Projet refusé par le Conseil municipal
33. Place de la Synagogue, en cours
Ville de Genève
34. Rue des Rois, en cours
Christian von Düring, architecte
35. Place des Volontaires, 1995
Michel Philippot, architecte
36. TCOB - arrêt Stand, 2011 / ASDZ architectes
37. Espaces publics Ecoquartier Jonction,
en cours / Dreier & Frenzel architectes
38. Square Sainte-Clotilde, en cours
Pascal Heyraud, architecte-paysagiste
39. Place du Vélodrome, 2012
Nussbaumer & Perone (projet),
Raphaël Nussbaumer architectes (réalisation)
et Pascal Heyraud, architecte-paysagiste
40. Rond-point de la Jonction, 2011
ASDZ architectes
41. Pointe de la Jonction
42. Couverture des voies de Saint-Jean, 2002
Atelier Bonnet, BBV & In Situ



L'espace public participe à la définition de l'ambiance et de l'image d'une ville. Genève s'attache depuis plusieurs années à rendre ses places plus conviviales et agréables, mais les tensions et les conflits d'usage se retrouvent souvent au cœur du processus d'aménagement.

Entretien avec Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève.



Projet en cours d'aménagement, Christian von Düring architecte.

Rue des Rois

Quelle est la stratégie de la Ville de Genève en matière d'aménagement des places publiques?

La stratégie politique de la Ville est cadastrée par le Plan directeur communal qui fixe les grandes lignes de l'aménagement de l'espace public. Le Plan directeur des chemins pour piétons a également pour vocation de valoriser des places dans les quartiers. Il n'y a cependant pas de réelle stratégie de mise en œuvre. L'hyper-centre est en effet un territoire où les crispations liées à l'usage de l'espace public sont très importantes. Faute de consensus, nous sommes donc contraints de travailler au cas par cas en tirant parti des dynamiques locales. C'est pourquoi il est plus productif, à l'heure actuelle, de travailler dans les quartiers périphériques de la première couronne, où les dogmatismes et les conflits sont moins cristallisés, sans pour autant délaisser le centre-ville.

Il y a aujourd'hui de grands enjeux environnementaux sur lesquels on ne peut plus faire l'impasse et qui touchent directement l'aménagement de l'espace public à Genève. La congestion due au trafic automobile, la pollution de l'air et les nuisances provoquées par le bruit

ont atteint des sommets. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir alléger la pression sur le réseau et rendre une partie de l'espace public aux piétons. Cela passe par l'aménagement de places de qualité, notamment au centre-ville qui souffre d'une certaine asphyxie!

Quels sont aujourd'hui les projets en cours portés par la Ville de Genève ?

Nous avons une série de projets au centre-ville, dont notamment les places Simon-Goulart et de Longemalle, récemment inaugurées, la place de la Synagogue et le Bastion Saint-Antoine. Il est symptomatique de noter que, pour ce dernier, nous n'avons pas été confrontés à des recours, son réaménagement n'entrant pas en conflit avec l'usage de la voiture. Car c'est le nerf de la guerre au centre-ville ! D'autres projets tels que le réaménagement des squares Pradier et Chantepoulet, proches de la gare, vivent deux destins différents. L'un est en chantier alors que l'autre est toujours bloqué. Ces coeurs d'îlots au centre-ville sont pourtant un enjeu collectif majeur pour la qualité de vie des résidents et l'accueil des visiteurs.



« La conception des espaces publics doit intégrer plusieurs échelles (quartier, ville et agglomération) et harmoniser plusieurs temporalités. Sa mise en œuvre, sa gestion, son entretien regroupent un grand nombre d'acteurs, c'est pourquoi il est nécessaire d'identifier les lignes directrices d'aménagement dans un schéma d'ensemble cohérent qui tienne compte des aspects patrimoniaux, sociaux, environnementaux, économiques et fonctionnels. »

Plan directeur communal, chapitre 2.3
Stratégie de l'espace public

maintenir une certaine unité liée à notre identité à travers le mobilier urbain notamment. A ce titre, la Ville a élaboré un Concept directeur et un catalogue d'objets et de matériaux recommandés. Nous ne donnons pas de cahier des charges standard lié à l'usage des places. Concernant cet aspect, les demandes nous parviennent de manières diverses, lors de concertations avec les riverains ou les milieux associatifs ou via des pétitions, et nous les intégrons au cas par cas.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité?

Quelle liberté est donnée aux mandataires de la Ville de Genève dans le processus d'aménagement des places?

Les mandataires suivent un cahier des charges qui intègre des recommandations esthétiques, mais aussi de gestion et de mise en œuvre. Les projets proposés doivent répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, mais c'est effectivement à la Ville de se positionner sur les choix de société et de garantir une vision d'ensemble, ce qu'un mandataire seul ne peut pas faire, si compétent soit-il ! Sortir du cadre de nos recommandations se fait de manière très ponctuelle et en vue de projets bien spécifiques ou emblématiques. Nous souhaitons ainsi garantir la pérennité des aménagements.

Existe-t-il une identité genevoise des espaces publics?

Oui et non ! Nous ne possédons pas de charte des espaces publics. Notre rôle consiste principalement à proposer une ligne. En revanche, nous souhaitons

Projet en cours d'aménagement, Pascal Heyraud, architecte-paysagiste



Ste-Clotilde

Mandats d'étude parallèles**Maitre de l'ouvrage:**

Ville de Genève/Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (phase projet) et Service du génie civil (phase exécution).

Mandataires: 2b architectes, en association avec S. Collet (architecte) et C.-A. Presset (architecte-paysagiste), C. Robert-Tissot (artiste), R. Mantilleri et C. Schwarz (ingénieurs civils)

Programme des travaux:

Réaménagement de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, reconstruction du réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales, construction d'un pavillon, nouvelles plantations, mise en lumière artistique, réorganisation des terrasses

Surface totale aménagée: 3960 m²

Coût total de l'opération: 4'894'900.-

Période de réalisation: 2001 à 2004
Inaugurée le 19 août 2004



Molard

Valoriser la substance historique du lieu

L'étymologie du nom «Molard» (anciennement «Moullard») fait référence à l'histoire de la cité du bout du lac. Lieu aménagé au XIV^e siècle en tant que port de Genève, son nom évoque la jetée – le môle – qui en protégeait l'entrée. Tour à tour centre commerçant puis financier, cet espace fut rendu piéton dès les années 1980. La rénovation des anciennes halles adjacentes fut l'élément déclencheur de cette transformation urbaine qui valorise aujourd'hui la place aux yeux des commerçants, restaurateurs, touristes et badauds.

**La simplicité au service de la durabilité**

La qualité de cette opération d'aménagement réside dans la simplicité de l'intervention, la réflexion menée sur la mise en lumière et les matériaux choisis. Le revêtement de façade en façade souligne la vocation piétonne de la place, aménagée dans sa globalité avec un pavé de basalte, sombre et taillé à la main. Cet élément, si «banal» aux yeux des mandataires, révèle leur attachement aux éléments simples et durables, et qui prolongent une certaine histoire de Genève.

**«Présence de l'absence», une œuvre urbanistique et artistique génératrice d'attraction**

La place du Molard est aujourd'hui connue et reconnue pour ces pavés lumineux. Au nombre de 1857, ils ornent la place de manière aléatoire tout en ayant une concentration de plus en plus importante en direction du lac, un rappel de l'eau qui autrefois occupait les lieux. Sur ces pavés figurent des inscriptions, des mots de tous les jours, inscrits en six langues (les six langues officielles

des Nations-Unies). Leur consommation est faible (1W par unité) et leur durée de vie est estimée à 100'000 heures, soit 30 ans de vie dans l'espace public. «Présence de l'absence» évoque le silence de l'aménagement durant la journée, effacé par l'activité commerciale, touristique et les terrasses, mais qui, une fois la nuit tombée, se révèle à l'apparition progressive de ses pavés lumineux. Notons que cet espace est devenu, grâce à cette intervention à valeur artistique, un «attracteur» touristique. ♦ R.S.

La qualité de cette opération d'aménagement réside dans la simplicité de l'intervention, la réflexion menée sur la mise en lumière et les matériaux choisis.

Mandats d'étude parallèles

Maitre de l'ouvrage: Ville de Genève/Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (phase projet) et Service du génie civil (phase exécution)

Mandataire: Atelier Descombes Rampini SA (architectes), B. Ott et C. Uldry Sàrl (ingénieurs civils), Les Eclairagistes Associés

Programme des travaux: Réaménagement de la place Simon-Goulart, construction d'un bassin-fontaine, construction d'une plateforme en bois, nouvelles plantations, réaménagement du parvis autour du Temple de St-Gervais, réfection de l'éclairage public, réaménagement des trottoirs et de la rue Vallin en zone de rencontre

Surface totale aménagée: 4'000 m²

Coût total de l'opération: 4'560'000.-

Période de réalisation: 2003 à 2013
Inaugurée le 12 juin 2013



Simon-Goulart

ment, la place Simon-Goulart est enfin redevenue piétonne, comme à sa création, en 1956.

Sous le béton, l'histoire

Le chantier de la place Simon-Goulart a accueilli pendant plusieurs mois une campagne de fouilles menée par le Service cantonal d'archéologie. De nombreux vestiges ont été découverts, datant de l'époque préhistorique jusqu'au Moyen Age: des fosses utilisées pour le dépôt de mobilier, un mégalithe attestant la présence d'un lieu de culte, les fondations d'un bâtiment carré et les restes de ce qui semblerait faire partie d'un ancien système défensif. L'organisation du chantier a été adaptée pour permettre à la fois la réalisation des fouilles et l'avancement des travaux d'aménagement.

Un mobilier et des matériaux qui facilitent l'appropriation

Le choix des matériaux était important pour les concepteurs qui favorisent lorsqu'ils le peuvent des matériaux doux, «éléments permettant une meilleure appropriation par les usagers». Présentée sous la forme d'un large espace ouvert minéral destiné à toutes les générations, la place Simon-Goulart est aujourd'hui pourvue d'une dalle en béton teinté anthracite, d'un bassin-fontaine en béton blanc, d'un muret servant d'assise et d'une large structure en bois. Cette dernière permet de multiples usages: table à manger, liseuse, transat, en témoignent les utilisations observées depuis son inauguration. Ce réaménagement, ainsi que celui de la place de Saint-Gervais, permet d'offrir à la population et aux riverains un espace de détente dont le quartier manquait. ♦ R.S.



Appel d'offre sur invitation
Maitre de l'ouvrage:
 Ville de Genève, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (phase projet) et Service du génie civil (phase exécution)
Mandataires:
 Phase projet: Nussbaumer et Perone (arch.) et P. Heyraud (architecte-paysagiste).
 Phase exécution: R. Nussbaumer et P. Heyraud, Buffo SA et T. Jundt (ingénieurs)
Programme des travaux:
 Réaménagement de la place du Vélodrome, reconstruction du réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales, reconstruction d'une passerelle, nouvelles plantations, construction d'une allée piétonne
Surface totale aménagée: 3250 m²
Coût total de l'opération: 2'139'000.-
Période de réalisation: 2008-2015
 Inaugurée le jeudi 27 septembre 2012



Vélodrome



Valorisation d'un espace peu à peu oublié

Dans le cadre des travaux de réalisation du tram TCOB et des changements de trafic prévus dans plusieurs quartiers, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève, avec la collaboration du Canton de Genève, a lancé une série d'appels d'offres pour la réalisation de places publiques aux abords du tracé. La rue du Vélodrome se prêtait particulièrement bien à cette opération de revalorisation de l'espace public. Une contre-route occupait l'espace entre le pied de l'immeuble (4-12 rue du Vélodrome) et les premiers arbres d'un espace résiduel qui s'étendait jusqu'à la rue, peu valorisé et souvent encombré par du débarras sauvage. À l'origine, le projet avait été porté par le bureau Triporteur qui avait eu la charge de proposer un avant-projet. Les mandataires ont gardé dans les grandes lignes les intentions programmatiques de ce dernier: une allée piétonne le long de l'immeuble, qui fait place à un espace public généreux et revêtu d'un gravier clair dans lequel sont maintenus les arbres existants. Ils ont tout de même pris la liberté de rajouter deux éléments nouveaux

L'intention des mandataires, suivant le concept de l'avant-projet, était de laisser la place la plus ouverte possible, réduisant le mobilier urbain à des bancs et des chaises, et minimisant les chicanes pour une meilleure accessibilité.



aux extrémités de la place. À l'ouest, la reconstruction d'une rampe d'accès hélicoïdale permet d'atteindre la toiture du garage qui abrite aujourd'hui les ateliers d'artistes du Vélodrome. À l'est, un grand mur le long de l'entrée des ateliers viendra faire le lien entre le toit et la place, valorisée à cette extrémité par une nouvelle fontaine et une plantation de frênes en lieu et place d'une station-service.

Une plus-value visible dès les premiers mois

Dès le début du projet, plusieurs séances d'information ont été organisées avec les concierges d'immeubles, les commerçants, les habitants et la gérance immobilière, afin de pouvoir prendre en considération les différentes doléances de chacun (accès parking, durée et nuisances causées par les travaux, etc.). Les riverains n'ont émis que peu d'oppositions ou de critiques, réalisant la plus-value d'une telle opération pour la vie du quartier et la visibilité des commerces et des terrasses. L'intention des mandataires, suivant le concept de l'avant-projet, était de laisser la place la plus ouverte possible, réduisant le mobilier urbain à des bancs et des chaises, et minimisant les chicanes pour une meilleure accessibilité. Dans cet esprit, les équipements ludiques, jeux pour enfants entre autres, ont été planifiés sur le toit des ateliers, de l'autre côté de l'immeuble. Mais cette configuration n'a pas empêché l'appropriation de cet espace par les plus jeunes, qui l'utilisent durant les beaux jours comme terrain de foot amateur. Cette place, qui, avec son gravier clair et ses platanes, évoque pour certains habitants les espaces ouverts du sud de la France, nous ont précisé les mandataires, a su prendre dès son inauguration les qualités d'une place publique: un espace de rencontre, de socialisation et de délassement. **+**

R.S.

Places genevoises

Balades d'architecture

Architecte et urbaniste, ce qui nous a poussé à faire des balades d'architecture, c'est l'envie de partager et de faire connaître la complexité de notre métier. On sait l'immense succès des Journées européennes du patrimoine, qui s'attachent à faire découvrir des objets du passé, plus ou moins anciens, en tout cas des valeurs sûres, connues et reconnues par les experts.



Longemalle



Navigation



Bel-Air

Longemalle, Molard, Place du Rhône, Place de l'Île, St-Gervais, Grenus, Simon-Goulard, Chantepoulet, Pradier, Cornavin et Navigation seront les 11 places visitées lors de la balade d'architecture du dimanche 29 septembre.

quelques échecs retentissants comme celui de la place Cornavin ou, plus récemment, la polémique autour de la place Bel-Air à l'occasion de la mise en service d'une nouvelle ligne de tramway. Il aura fallu quelques décennies et pas mal d'erreurs pour voir se concrétiser cette reconquête de l'espace public sur l'automobile, en cours depuis les années 1980, suivant l'exemple de Barcelone. Mais aujourd'hui, les places genevoises connaissent un renouveau réjouissant pour nous autres architectes. Plus qu'une dissertation sur leur forme, la balade des places publiques veut être l'occasion de partager entre professionnels et «laïcs», qui ont tous des attentes et une pratique de l'espace public, une réflexion sur les usages de ces précieux «vidés» sans lesquels il n'y a pas d'urbanité. **+**

Anita Frei et Christian von Düring

BALADE MA : «PLACES PUBLIQUES»
 par Anita Frei et Christian von Düring
 Dimanche 29 septembre 2013, 14h-17h.
 Entrée libre mais nombre de places limitées.
 Merci de votre inscription à l'adresse : balades@ma-ge.ch



Concours
Evolution urbaine
Vieussieux-Villars-Franchises

A la recherche d'une unité d'ensemble, le projet procède par extension du principe morphologique existant en disposant une série de "bâtiments-virgules" qui organisent le périmètre en cinq secteurs: un espace central, qui requalifie le coeur du quartier et quatre espaces périphériques, qui dialoguent avec les limites du site et les quartiers voisins. Six nouveaux bâtiments définissent, côté rue, des espaces calmes plantés de hauts arbres, et au centre, une grande cour ouverte constituée de jardins à thème.

1^{er} prix du concours. Projet "Papillon" par le bureau d'architectes Timothée Giorgis, Genève.
Collaborateurs: F.Bravard, M.-L.Bourquin, T.Giorgis, S.Hiestand, C.Piffaretti.

Profession d'avenir Ingénieur(e) en Technique des bâtiments

La filière HES en Technique des bâtiments d'hepia, forte de sa première volée de trente inscrits, ouvre pour la deuxième année consécutive sa formation à temps partiel.

Destinée autant aux étudiants possédant une maturité professionnelle et aux professionnels de la branche, elle leur donne la possibilité de compléter leur parcours par un Bachelor HES.

La problématique de l'urbanisation en lien avec la gestion énergétique, l'économie des ressources et l'optimisation des bâtiments d'un point de vue énergétique et la gestion moderne des constructions sont les priorités incontournables de ces prochaines décennies.

Cette formation apportera aux ingénieurs une expertise de premier plan en matière de planification permettant de répondre à l'évolution future des défis énergétiques que la Suisse s'est fixé.

Les ingénieurs en Technique des bâtiments planifient l'ensemble des systèmes techniques des constructions tels que: chauffage, ventilation, régulation du climat et sanitaires, ainsi que les systèmes électriques, la domotique et les aménagements phoniques, sans parler de l'éclairage. Le besoin de réguler l'utilisation de l'énergie sous toutes ses formes rend la gestion et la planification de ces installations d'une extrême importance en regard du fait que la moitié de l'énergie consommée en Suisse l'est pour les bâtiments.

L'évaluation de la pertinence, le dimensionnement, la modélisation, l'analyse et l'exploitation des systèmes nécessaires au fonctionnement des bâtiments modernes ou à moderniser font partie intégrante de leurs tâches.

L'étendue de leurs compétences leur permettra de devenir des spécialistes dans les processus d'analyse énergétique et dans la gestion de projets de construction.

Les ingénieurs ainsi formés pourront utiliser à bon escient les meilleures combinaisons technologiques pour l'optimisation énergétique et la gestion des flux dans les bâtiments, de l'intégration environnementale des ressources à la réalisation.

Filière unique en Suisse occidentale, cette formation universitaire à temps partiel a été développée en relation directe avec

les associations professionnelles et la Haute école de Lucerne HSLU, précurseur dans ce domaine. La demande du marché, pour les bureaux, les entreprises, les administrations ou les sociétés de services, est en effet très grande.

Pour répondre à ces besoins, la filière en Technique des bâtiments est proposée sous la forme d'une formation à temps partiel, à raison de deux soirs et d'un jour complet par semaine, avec un plan d'études sur 4 ans, à l'issue duquel le titre de Bachelor of Science HES-SO en Technique des bâtiments est délivré.

José Boix, Responsable de filière



Deux options sont proposées

- La première concerne l'énergétique du bâtiment et est composée de trois modules spécialisés: un module sur les performances énergétiques du bâtiment, un deuxième sur le territoire et les infrastructures énergétiques dans l'environnement du bâtiment et le dernier sur l'intégration et les installations techniques du bâtiment.

- La seconde option se rapporte à la rénovation et à la sécurité du bâtiment et est articulée autour de trois modules spécialisés: un module sur les éléments de rénovation du bâtiment, un deuxième sur la sécurité du bâtiment et un dernier sur les méthodes de conception dans l'environnement du bâtiment.

Pour les intéressé(e)s, la formation est décrite sur la page du site hepia: www.hepge.ch/hepia, où se trouvent également les modalités d'inscription.



© DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE VILLE DE GENÈVE

Législation Préserver le sol....

Le 16 mai 2013, le Grand Conseil a voté, à une grande majorité, le projet de loi 10965 permettant d'ancrer dans la législation un principe de densité minimale en zone de développement. Or, et contrairement aux idées longtemps véhiculées, la densité ne préterrite pas la qualité, tant il est vrai que la qualité d'un aménagement urbain n'est certainement pas une question de densité.

Cette volonté de densité minimale est née de la nécessité de limiter les déclassements et, par là même, le mitage irréversible du sol.

A l'avenir, et en tenant compte des nouveaux indices, les périmètres à développer pourront proposer un nombre plus important de logements. Ils proposeront des habitations à ceux qui ne peuvent plus se loger sur le canton. Nous verrons ainsi le trafic pendulaire cesser de s'aggraver (550'000 personnes franchissent chaque jour les frontières cantonales, + 10% entre 2005 et 2009), sans parler de l'apport fiscal favorable et de l'économie générale que ces ménages constitueront par leur consommation. Les prestations de l'Etat seront plus rationnelles parce que délivrées dans un espace moins important.

Mais surtout, et au-delà de ces importantes considérations, nous devons défendre l'idée qu'une densification de qualité amène des échanges humains et sociaux, favorise la culture et le bien-être.

Pour permettre aux actifs de se loger dans le canton, il faut donc construire dans la zone dédiée par essence au développement et, par là même, mettre fin au gaspillage du territoire en portant des projets denses et compacts. (Pour mémoire, le projet de loi propose: 2,5 en zone de développement 2 / 1,8 en zone de développement 3 / 1 en zone de développement 4A / 0,8 en zone de développement 4B.)

Ce projet répond aux préceptes de l'agglomération du Grand Genève, repris dans le projet de Plan directeur cantonal 2030 qui opte pour un aménagement du territoire fondé sur les exigences d'être compact, multipolaire et vert.

Comme chacun le sait, par une modification de la LGZD en 2009, le concours Sia 142 (pratique extrêmement courante en zone de développement) peut se substituer à l'outil fastidieux et non garant de qualité qu'est le PLQ. Par ailleurs, l'ouvrage de référence du Département sur les formes urbaines et les comparatifs de densité a été réactualisé en 2010.

L'introduction de densités minimales dans les zones de développement, alliée à la pratique courante du concours d'architecture, constitue un défi pour les architectes et permet d'augurer des réponses de qualité pour le logement de demain. Seuls les projets cohérents et intelligents, répondant de façon adéquate et sensible aux nouvelles attentes, pourront survivre parce que, justement, ils proposeront des réponses de qualité dans lesquelles densité devra être synonyme d'intensité.

Mais le mot «densité» effraie, c'est un vilain mot dans l'imagination collective.... Il semble donc important de rappeler ici que le vieux Carouge et le quartier des tours de Carouge ont le même indice de densité, malgré leurs morphologies urbaines si différentes... L'agréable et verdoyant square du Mont-Blanc a, quant à lui, une densité de 2.8.... et personne ne semble s'en offusquer.

Il est donc vraiment regrettable de voir cette loi attaquée par référendum. Ses opposants ne semblent pas avoir saisi qu'elle allège de fait la pression au déclassement de la zone villa (dont les indices ont augmenté depuis février 2013) ainsi qu'à celui de la zone agricole. Les défenseurs d'une situation acquise pensent protéger un carré de gazon qui, sans cette loi, n'en serait que plus menacé... ♦

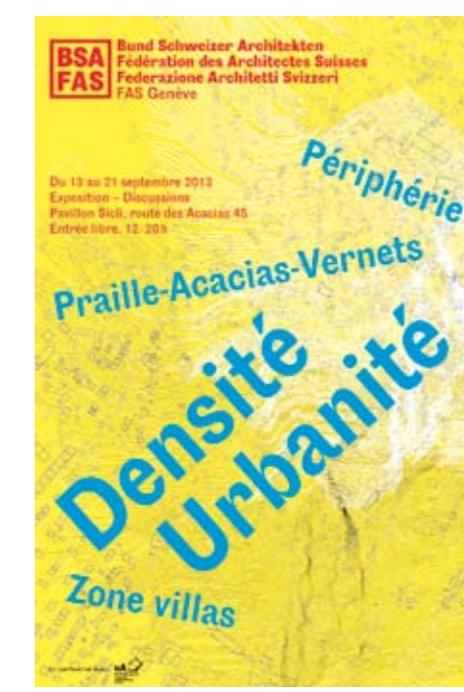
Bénédicte Montant/AGA

Exposition – Discussions Semaine de la densité urbaine

L'évolution démographique de nos sociétés, conjuguée à une quantité de sol et de ressources limitées, pose indéniablement la question de la densité comme garant incontournable d'un développement territorial durable.

A l'échelle nationale, le franchissement récent de la barre des huit millions d'habitants n'a pas été sans conséquence pour la révision de la LAT ou l'initiative sur les résidences secondaires. A l'échelle cantonale, la crise du logement actuelle et la perspective de 100'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 ont déclenché un formidable appareil visant à densifier le Grand Genève: au centre-ville, avec comme principale réserve le secteur PAV, en périphérie où de multiples grands projets sont déclenchés ainsi qu'en zone villa, aujourd'hui au bénéfice d'un nouveau règlement.

Ceci étant dit, la densité à elle seule n'est pas le garant suffisant d'un développement qualitatif et durable. La question du plein trouve sa pertinence dans le vide qu'il libère en définissant les contours d'un « vivre ensemble ». Ainsi la ville se doit d'être un fait humain pluriel qui dépasse la somme de ses constructions, et c'est bien dans cette alchimie que naît la notion d'urbanité.



La FAS Genève a réuni plusieurs études académiques et concrètes et vous propose de débattre pendant une semaine avec des orateurs issus du monde politique, de l'administration ainsi que des milieux académiques, afin de stimuler une discussion sur la problématique de la DENSITÉ - URBANITÉ à Genève.

Pour la FAS, Rolf Seiler

**Du 13 au 21 Septembre 2013
Pavillon SICLI**

DENSITÉ - URBANITÉ

**Vendredi 13 – 18H
VERNISAGE EXPOSITIONS
Table DU, Atelier Z5 jointmaster hepia, Ateliers PAV EPFL, GVA cube, Krokodil...**

**Samedi 14 – 19H
PERFORMANCE
Etre un bâtiment (Cie un tour de Suisse)
Présenté par La Bâtie, la MA et la FAS**

**Mardi 17 – 18H
ZONE VILLA
Potentialités et risques
- Jointmaster hepia : M. Widmann
- La nouvelle LCI : Ch. Aumeunier
- Office de l'urbanisme : I. Girault (DU)**

**Mercredi 18 – 18H
PÉRIPHÉRIE
Comment créer de la ville en périphérie
- Etat de Genève : F. Longchamp (DU)
- Etude KROKODIL : R. Frei (FAS ZHR)
- Quartier de l'Etang : D. Perrault (FR)**

**Jeudi 19 – 18H
PRAILLE ACACIAS VERNETS
Etat des lieux
- Commune de Lancy : F. Baertschi (CCU)
- Ateliers PAV à l'EPFL : A. Bassi (EPFL)
- PDQ PAV : N. Luyet (DU)**

**Vendredi 20 (sur invitation)
JOURNÉE DES FONCTIONNAIRES**

**Samedi 21 – 19H
PERFORMANCE
Etre un bâtiment (Cie un tour de Suisse)
Présenté par la MA et la FAS**

EXPOSITION ouverte du 14 au 21 septembre, 12h à 20h. En partenariat avec la Maison de l'Architecture.



PPE

Les propriétés par étages sous forme numérique

Suite à un projet paritaire entre le Registre foncier, le Service de la mensuration officielle et l'Association genevoise des ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens (AGG), un modèle de données des propriétés par étages (PPE) a été implémenté sur le serveur métier de la mensuration officielle, pour la gestion numérique des PPE. Ainsi, depuis l'été 2012, les ingénieurs géomètres de Genève élaborent les Cahiers de répartition des locaux de propriété par étages (Cahiers PPE) sous forme entièrement numérique.

Cela fait bien sûr de nombreuses années que les Cahiers PPE sont traités par les ingénieurs géomètres à l'aide de systèmes interactifs graphiques, mais l'enregistrement et l'archivage par les services de l'Etat de ces mutations juridiques ne se faisaient jusqu'à ce que sur des documents de type papier (plans, tableaux de répartition, listes de coordonnées, etc.).

Dorénavant, les ingénieurs géomètres officiels construisent informatiquement les Cahiers de répartition des locaux en respectant les couches d'information prévues et en renseignant systématiquement l'ensemble des attributs nécessaires, conformément au modèle numérique de données mis en place par le groupe paritaire. Le Cahier PPE papier est bien entendu toujours produit, mais il est accompagné de fichiers informatiques dûment formatés. Il n'est pas prévu, pour le moment, de numériser les anciennes PPE inscrites actuellement au Registre foncier sous forme papier. En effet, une acquisition de masse sous forme numérique de toutes

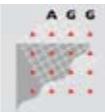
les anciennes PPE serait techniquement réalisable, mais nécessiterait un travail de mise en forme considérable, compte tenu de l'impossibilité d'automatiser les processus.

Lors de l'immatriculation par le notaire du Cahier PPE auprès du Registre foncier, l'ingénieur géomètre officiel transfère les fichiers informatiques portant les données géoréférencées correspondantes, afin que le Service de la mensuration officielle implémente directement dans son serveur la géométrie et les attributs de l'ensemble des lots privatifs et des parties communes de la PPE concernée. Ces nouvelles PPE sont ainsi directement intégrées dans le SITG (Système d'information du territoire genevois). Il sera par conséquent possible, à terme, de consulter par Internet les lots de propriétés par étages, grâce aux guichets thématiques mis en place par l'Etat et ses partenaires.

Construire les cahiers de répartition PPE sous forme numérique offre également de nouvelles possibilités. Cela permet, par exemple, de visualiser en 3D l'imbrication

relative, dans l'espace, des lots privatifs et des parties communes. Il s'agit ainsi d'apporter une nouvelle vision des lots PPE, permettant d'améliorer la présentation des plans et de faciliter la compréhension du projet. ♦

Pour l'AGG,
Pierre-Yves Heimberg



Objectifs Des actions proactives pour porter la profession

En mars de cette année, l'AGA a tenu son assemblée statutaire au cours de laquelle le comité de l'association a été renouvelé. Deux nouveaux membres sont entrés en fonction: Jérôme Grandchamp qui assumera la tâche de trésorerie et Alain Robbe. Ces deux architectes engagés sont déjà très actifs au sein des associations professionnelles. Après plusieurs années passées au sein du GPA de la SIA, Jérôme est actuellement membre du comité de la Maison de l'architecture. Alain, pour sa part, préside avec dynamisme la Commission des concours et des appels d'offres (CCAO) de la SIA, mandatée par la FAI. Avec l'arrivée de ces deux nouveaux membres, le comité se rapproche ainsi de groupes actifs pour la promotion de l'architecture et la défense de la profession.

Par ailleurs, Thierry Estoppey est maintenant le nouveau secrétaire, et Christian Tripod le vice-président, alors que le sous-signé reprend le rôle du président. L'ensemble du comité remercie Patrice Bezos pour l'excellent travail accompli lors de sa présidence. Il assume dorénavant les tâches du past-président.

Jean-Pierre Stefani et Jean-Noël de Giuli ont cédé leur place après de nombreuses années au sein de notre comité. Leur engagement, respectivement comme trésorier et comme président de l'AGA puis président de la FAI fut une contribution très importante pour la vie de notre association. Qu'ils soient ici tous deux remerciés pour leur travail et les efforts consentis pendant toutes ces années.

Actuellement, le travail des représentants de l'AGA se perpétue au sein des divers groupes de travail mis en place soit par la FAI ou l'Etat. En particulier en ce qui concerne l'accélération des procédures au sein de l'Etat ou encore la révision de l'outil PLQ. De plus, une attention particulière est portée à la Commission écoles et formation

afin de transmettre nos préoccupations aux écoles romandes.

L'année 2013 étant une année électorale, le comité souhaite entreprendre des actions auprès des candidats se présentant au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, afin de les rendre attentifs aux préoccupations de notre profession. Notre association étant apolitique, il ne s'agit pas de porter notre soutien à des partis mais bien d'imposer aux débats politiques les sujets nous concernant. Ainsi, en questionnant les candidats avant les élections, l'AGA leur demandera de se positionner face aux enjeux qui nous touchent, comme la mise en application du Plan directeur ou encore le rattachement du Service de la mobilité au sein du Département de l'urbanisme.

C'est donc avec enthousiasme que le comité de l'AGA, dans sa nouvelle constitution, entend mener globalement des actions proactives pour porter la profession d'architecte.

Pour l'AGA,
François de Marignac, président

JOURNÉE SITG 2013 Investir le territoire numérique

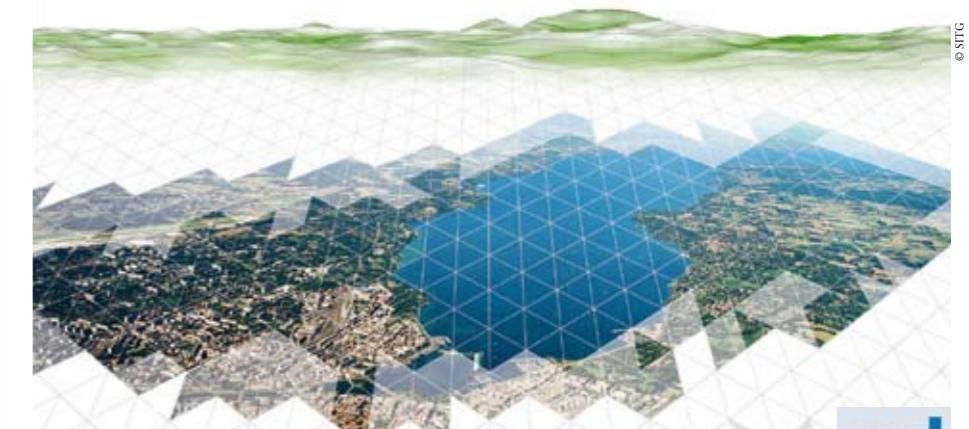
Mardi 15 octobre 2013

**Comment utiliser
les données et les outils
du numérique:**

**web
réseaux haut débit
services mobiles
plates-formes numériques
de travail**

**TIC
pour développer notre
territoire, créer de nouveaux
services ou améliorer le
rapport de la collectivité aux
citoyens ?**

Pour en savoir plus :
<http://ge.ch/sitg/2013>



Election L'AGI a un nouveau président

Lassemblée générale de l'AGI a élu Jiri Horsky comme nouveau président jusqu'en 2015. Il succède à Thierry Buchs, arrivé à la fin de son mandat, et continuera les actions en cours. Notamment en matière de formation, avec l'organisation des cours CIE, d'amélioration des procédures d'appel d'offres pour les mandataires, de transmission du patrimoine, des relations entre mandataires et services publics, et de pérennisation des activités des ingénieurs, au travers d'une réelle valorisation de nos métiers.

En considérant les grands travaux en cours, mais aussi la nécessité d'équiper Genève d'infrastructures de qualité pour assurer son futur et relever les défis énergétiques permettant un avenir durable, l'AGI se profile comme une porte d'entrée pour accompagner les décideurs dans ces challenges des décennies à venir.

Enfin, l'AGI se prépare pour organiser de belle manière son 40^e anniversaire en 2014.

Thierry Buchs,
Past président

© SITG



Marseille

La friche la Belle de Mai

On a connu plusieurs opérations de renouvellement urbain opérées sur les friches industrielles dans les villes européennes. La Belle de Mai, une ancienne manufacture de tabacs devenue friche dans un quartier situé à proximité de la gare Saint-Charles à Marseille, est l'une d'entre elles.

Le processus de mutation de la friche en Belle est retracé dans un ouvrage à l'écriture précise, sillonné par très peu d'images. La Culture a joué le premier rôle dans cette opération architecturale et urbanistique, en générant des réflexions nouvelles sur la manière de transformer la ville et de fabriquer de l'espace urbain. La mue de ce quartier presque exclusivement ouvrier grâce à un projet culturel d'envergure n'a pourtant demandé que très peu de moyens, l'opération s'étant fondée sur un seul dogme : l'air de ne pas y toucher... Ce récit exemplaire propose, in fine, une méthode qui pourrait devenir un exemple à appliquer dans d'autres interventions de régénération de la ville.

Barbara Tirone

Film documentaire Un architecte dans le paysage

Quelle place notre environnement urbain laisse-t-il à notre imagination, à nos émotions, à notre humanité? Cette réflexion est au cœur de la démarche de Georges Descombes qui pose la question de «la juste intervention.»

Dans son film réalisé en 2009, Carlos Lopez retrace une partie du parcours de cet architecte du paysage en nous emmenant à sa suite sur un chemin forestier de la Voie Suisse, dans un parc urbain au cœur de Paris, dans la périphérie genevoise, puis, près d'Amsterdam, dans une zone sinistrée par le crash d'un avion.

La question du film est celle du regard et de la rencontre. Rencontre avec un lieu, une vue, un bloc erratique, un ruisseau. Rencontre avec des compagnons de route, architectes, artistes, mais aussi usagers. «Un architecte dans le paysage» parle de l'architecture non pas comme un moyen d'organiser un lieu, mais de le rendre visible. ♦

Le DVD de ce documentaire est disponible en magasins ou en ligne sur SwissDvdShop/Artfilm.ch
Page facebook du film : <https://www.facebook.com/pages/Un-architecte-dans-le-paysage/150144955028270>



LA FRICHE
LA BELLE
DE MAI
par Francesco
Della Casa.
Actes Sud Beaux Arts
L'Impensé
15 x 20,5, 104 pages
ISBN
978-2-330-01628-9



UN
ARCHITECTE
DANS LE
PAYSAGE
un film de
Carlos Lopez
sur le travail
de l'architecte
Georges Descombes

**«On peut vivre
sans philosophie,
sans musique,
sans amour... mais
pas si bien. On peut
vivre avec une
architecture qui n'a
aucune dimension
artistique...
mais pas si bien.»**

G. Descombes



Editions

MétisPresses

Fondée en 2003, la maison d'édition genevoise MétisPresses témoigne des porosités et des contagions entre champs disciplinaires traditionnellement séparés, ainsi que des chevauchements entre les genres et les cultures : des contributions dans les domaines des sciences humaines et du cinéma côtoient la création et l'écriture contemporaines.

La collection d'architecture et d'urbanisme *vuesDensemble*, qui voit le jour en 2008 sous la direction d'Elena Cogato Lanza, s'est rapidement distinguée comme une collection internationale par l'origine de ses auteurs, les institutions de soutien aux projets éditoriaux et, surtout, par son public. Le premier ouvrage publié, *La Ville-Paysage. Rudolf Schwarz et La dissolution des villes*, signé par Panos Mantzias, a fixé les caractéristiques distinctives de la collection : la recherche d'une solidarité intime entre l'écrit et le visuel, avec un haut niveau d'exigence sur la qualité de l'un et de l'autre ainsi que sur leur enchaînement au fil des pages.

L'architecture et l'urbanisme y sont considérés dans leur dimension plus fondamentalement culturelle, porteurs d'une vision qui, dépassant les limites de la discipline, relève à chaque fois d'une manière de penser le monde, la société, le rôle de la technique, la place de la nature, etc. Les seize livres de la collection appartiennent à des genres variés, tels que l'histoire, la théorie ou le projet. La collection compte désormais quelques ouvrages de références : *La Ville poreuse de Bernardo Secchi et Paola Viganò, Les Ter-*

LIV- RES

ritoires de l'urbanisme de Paola Viganò (lauréate du Grand Prix de l'Urbanisme 2013) ainsi que *Le Souffle du plein air* de Anne-Marie Châtelet, ouvrage sur l'expérimentation pédagogique et architecturale des écoles de plein air (mention spéciale du jury du Prix du livre de l'Académie d'Architecture 2012).

Quelques axes thématiques se sont consolidés au fil du temps. Par exemple, la représentation d'en haut et les architectures du vol avec *Vues aériennes* de Frédéric Pousin et Mark Dorrian, *Habiter les aéroports* d'Andrea Urlberger, et *L'Emprise du vol* de Nathalie Roseau et Marie Thébaud-Sorger. Pour sa part, l'ouvrage *De la dif-*

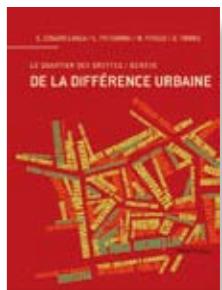
férence urbaine rejoint les livres d'Alain Charre (*L'Architecture de la grande échelle*), de Jérôme Chenal (*La Ville africaine*) et d'Olivier Ratouis (*Bordeaux et ses banlieues*) lesquels, au moyen de l'exploration de géographies très spécifiques, contribuent au renouvellement de la théorie.

Depuis 2012, le nouveau format *vuesDensembleEssai* a été inauguré, pour accueillir des points de vue d'auteur et des angles d'attaque très spécifiques, comme dans le récent *Ambiance urbaines en partage* de Jean-Paul Thibaut et Cristiane Rose Duarte. ♦

M.-C. Ruata-Arn

www.metispresses.ch

DE LA DIFFÉRENCE URBAINE
Le quartier des Grottes / Genève
Ouvrage d'Elena Cogato Lanza,
Luca Pattaroni, Mischa Piraud et
Barbara Tirone. Avec les contribu-
tions de Cristina Bianchetti,
Marc Breviglieri et Alice Dunoyer.
Collection : *vuesDensemble*
dirigée par Elena Cogato Lanza
17 x 24 cm, 344 pages
34 € / 44 CHF
ISBN: 978-2-94-0406-5-0



lations à des modèles fondés sur l'affirmation de la diversité et de la mixité, contrepoints d'une centralité renouvelée. Comment s'est opérée cette évolution? Assiste-t-on à l'émergence d'une ville véritablement plurielle ou alors à la production de formes inédites d'exclusion et de domination? Pour aborder ces questions, *De la différence urbaine*, publié chez Métispresses au printemps 2013, se penche en détail sur l'histoire et le présent du quartier des Grottes.

L'histoire des Grottes en tant que quartier «différent» se noue dans les années 70, alors qu'à la même époque on se bat partout en Europe pour défendre la «valeur d'usage de la ville» contre son extension projetée selon les

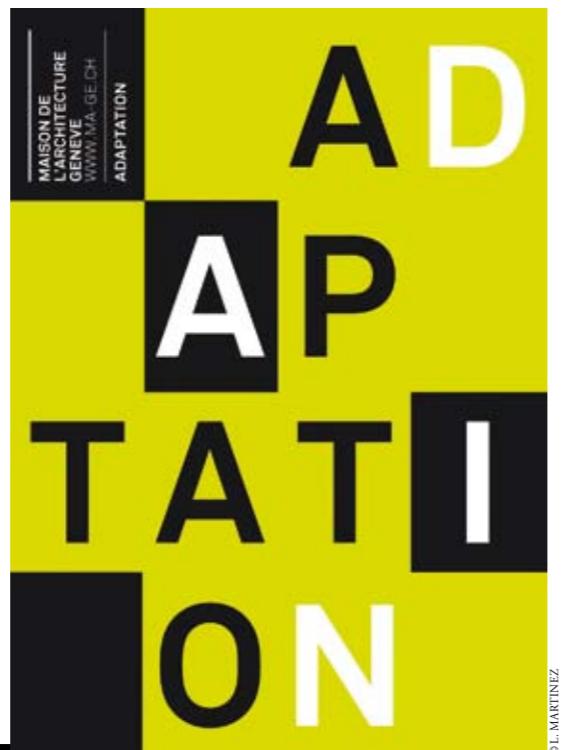


Logements
d'étudiants
de La Cigüe, rue
de Montbrillant:
terrasse commune.

simples critères du fonctionnalisme et de la rentabilité. Une brèche s'ouvre sur un urbanisme plus contextuel, soucieux de ce que l'on appellera bientôt «le patrimoine urbain».

Cinquante ans après, comment les fermentes de cette lutte se sont-ils inscrits dans le tissu social et dans l'espace architectural et urbanistique du quartier? La question irrite l'ouvrage, fruit d'une recherche menée en partenariat par l'EPFL et la Fondation Braillard Architectes. Pour nourrir cette «archéologie» des conceptsthèmes de l'urbanisme contemporain – la convivialité, la mixité, la diversité, etc. – bâtie à partir du cas des Grottes, un collectif de chercheurs, sociologues et architectes, a interrogé les espaces tout autant que les habitants. La démarche tisse analyse morphologique, enquête sociologique et histoire des projets: on découvre, on redécouvre, on compare. On s'interroge sur l'aspect à la fois inventif et conservateur de ce quartier, sur son image assumée de «village», et aussi sur la «domestication» actuelle des luttes urbaines, institutionnalisées par ceux-là même qui les avaient menées.

Dans la partie intitulée «Figures et contre figures de la différence», le propos se généralise au regard des enjeux contemporains de la métropole européenne, tandis que l'ouvrage se clôt par un travail d'artiste qui retourne comme un gant les oppositions extérieur/intérieur, public/intime et redonne à l'observation et à la représentation le véritable statut d'actions. ♦



Maison de l'Architecture

Cycle 2013-2014

Brusque, intense, la crise frappe et nous condamne naturellement à trouver de nouvelles solutions d'existence, engendrant inévitablement une forme d'adaptation. Ce phénomène, quel que soit le domaine concerné, génère une prise de conscience et une transformation vouée à la recherche d'une meilleure adéquation avec les variables en jeu. De prime abord douloureux et négatif, ce processus peut ainsi permettre la modification d'un état de choses et offrir même un souffle créatif inédit.

En architecture, cette transition peut ainsi être perçue comme une opportunité qui sollicite la remise en question des réflexes habituels du projet, que ce soit par rapport à l'usage ou à la forme. Comme le déclencheur d'une approche nouvelle qui permet de faire face au changement général du monde auquel nous sommes habitués. Avec ce nouveau cycle saisonnier, la Maison de l'Architecture de Genève cherche ainsi à sonder les situations de chaos pour y déceler d'enthousiasmantes formes de résilience architecturale.



Conférences du cycle ADAPTATION

2013

27 septembre: André Kempe

11 octobre: Carlo Ratti

7 novembre: Rotor

6 décembre: Mia Hägg

2014

17 janvier: Quintus Miller

6 ou 7 février: Urban Think Tank

14 mars: Leïla El-Wakil

3 avril: Mathias Müller

23 mai: Sascha Zander

5, 6, 25 ou 26 juin:

Diébédo Francis Kéré





fai

fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de genève

rue st-jean 98
case postale 5278
CH 1211 Genève 11
+41 (0) 58 715 31 11
site web : www.fai-ge.ch